

# Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) : Rapport sur les résultats de la transition au Maroc 2018-2020

---

Ce rapport a été préparé en collaboration avec Stephan Anguelov, un chercheur indépendant.

## Table des matières

<b>I. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>II. Mise en œuvre du plan d'action</b>	<b>3</b>
2.1. Faits marquants et résultats généraux	3
2.3. Premiers résultats	5
2.4. Mise en œuvre de l'engagement	14
<b>III. Processus multipartite</b>	<b>39</b>
<b>3.2 Aperçu des performances du Maroc tout au long de la mise en œuvre du plan d'action</b>	<b>41</b>
<b>IV. Méthodologie et sources</b>	<b>44</b>
<b>Annexe I. Indicateurs du MEI</b>	<b>45</b>

## I. Introduction

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est un partenariat mondial qui rassemble des réformateurs de gouvernements et des leaders de la société civile pour créer des plans d'action qui rendent les gouvernements plus inclusifs, plus réactifs et plus responsables. Les engagements du plan d'action peuvent s'appuyer sur des efforts existants, identifier de nouvelles étapes pour compléter les réformes en cours, ou lancer un domaine entièrement nouveau. Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI) du PGO surveille tous les plans d'action pour s'assurer que les gouvernements respectent leurs engagements. Les dirigeants de la société civile et des gouvernements utilisent les évaluations pour réfléchir à leurs progrès et déterminer si les efforts ont eu un impact sur la vie des gens.

Le MEI s'est associé à Stephan Anguelov, un chercheur indépendant, pour réaliser cette évaluation. Le MEI vise à alimenter le dialogue en cours sur le développement et la mise en œuvre des engagements futurs. Pour une description complète de la méthodologie du MEI, veuillez consulter le site suivant <https://www.opengovpartnership.org/about/independent-reporting-mechanism>.

Ce rapport couvre la mise en œuvre du premier plan d'action du Maroc pour 2018-2020. En 2021, le MEI mettra en œuvre une nouvelle approche de son processus de recherche et de la portée de ses rapports sur les plans d'action, approuvée par le processus *IRM Refresh*<sup>1</sup>. Le MEI a ajusté ses rapports de mise en œuvre pour les plans d'action 2018-2020 afin de s'adapter au processus de transition vers les nouveaux produits du MEI et de permettre au MEI d'ajuster son flux de travail à la lumière des effets de la pandémie de la COVID-19 sur les processus nationaux du PGO.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir : <https://www.opengovpartnership.org/process/accountability/about-the-irm/irm-refresh/>

## II. Mise en œuvre du plan d'action

Le rapport sur les résultats transitoires du MEI évalue le statut des engagements du plan d'action et les résultats de leur mise en œuvre à la fin du cycle du plan d'action. Ce rapport ne réexamine pas les évaluations de la « vérifiabilité », de la « pertinence » ou de l'« impact potentiel ». Le MEI évalue ces trois indicateurs dans les rapports de conception du MEI. Pour plus de détails sur chaque indicateur, veuillez consulter l'Annexe I de ce rapport.

### 2.1. Faits marquants et résultats généraux

Le premier plan d'action du Maroc a permis de réaliser des progrès notables en matière de transparence gouvernementale et de participation civique, conformément aux droits des citoyens inscrits dans la constitution de 2011. Dans l'ensemble, le Maroc a entièrement ou substantiellement rempli 17 des 24 engagements. Ce niveau d'achèvement se situe autour de la moyenne par rapport à l'ensemble des pays membres du PGO (65 %) et au-dessus de la moyenne des membres du PGO en Afrique (46 %)². Ce rapport évalue les premiers résultats de l'ouverture du gouvernement pour trois engagements en particulier, dont deux ont atteint des résultats majeurs (engagements 8 et 15) et un a atteint des résultats marginaux (engagement 6).

En ce qui concerne la transparence du gouvernement, l'administration s'est orientée vers des services administratifs simplifiés et transparents (engagements 8 et 9), et a amélioré la publication d'informations par la Chambre basse (engagement 20) et de données environnementales (engagement 5). Le gouvernement a également amélioré la transparence budgétaire (engagements 11 et 12). En termes de participation civique, la mise en œuvre des engagements 15 et 19 a permis aux citoyens de soumettre des pétitions au chef du gouvernement, au parlement ou au gouvernement local et des motions législatives au parlement. Le gouvernement a également mis en place une plateforme en ligne pour les plaintes officielles auprès des organismes publics (engagement 10).

Le premier plan d'action du Maroc a fait progresser la transparence proactive du gouvernement et la participation civique par la mise en œuvre de ses engagements. Cependant, le plan d'action était largement dirigé par le gouvernement, manquant ainsi d'opportunités de renforcer l'engagement de la société civile à travers le processus de mise en œuvre. Le MEI recommande que le deuxième plan d'action du Maroc engage la société civile au-delà de la sensibilisation et des formations dirigées par le gouvernement. Un grand nombre d'engagements ont été évalués pour leur niveau d'achèvement, mais pas pour les premiers résultats obtenus, car ils donnaient la priorité à la formation, à la sensibilisation et à l'organisation ou la publication des données gouvernementales. Il s'agit d'activités de soutien importantes pour des objectifs plus larges de gouvernement ouvert. Cependant, elles n'ont qu'une ambition modeste et n'étaient donc pas propices à l'obtention de résultats directs.

A la fin de la deuxième moitié du cycle du plan d'action, en septembre 2019, la Chambre basse du Parlement a décidé d'ajouter six engagements au plan d'action. Mohammed Doukha, conseiller général – un haut fonctionnaire de l'administration – à la Chambre³, a expliqué que le Parlement a organisé un débat sur le Parlement ouvert le 23 mai 2019 avec la participation de nombreuses organisations de la société civile. Sur la base de ce forum, la Chambre a produit un addendum au plan d'action du PGO sans autre contribution des OSC. Aucun des intervenants de la société civile interrogés pour ce rapport, dont certains avaient participé ou leurs organisations avaient participé au

---

² Tableau de bord des données du PGO, « En Bref », données extraites le 2 août 2021 : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AkPoj2FTDI0UAK\\_ElfyN8lkQO1tyYJW94IZGVb7ult4/edit#gid=11311183](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AkPoj2FTDI0UAK_ElfyN8lkQO1tyYJW94IZGVb7ult4/edit#gid=11311183)

³ Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

forum – comme Sim Sim<sup>4</sup> ou Transparence Maroc<sup>5</sup> – ne savaient que la Chambre avait inclus ces engagements dans le plan d'action du PGO ou contrôlé leur mise en œuvre. Le fait que les organisations de la société civile concernées ne soient pas au courant de l'ajout et de la mise en œuvre de ces engagements indique que le parlement n'a pas respecté les attentes minimales en matière de co-création et de mise en œuvre partagée des engagements.

## **2.2. COVID 19 Impact de la pandémie sur la mise en œuvre**

Comme pour tous les pays du monde, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur l'économie marocaine et a mis en évidence les défis de la gouvernance<sup>6</sup>. Le gouvernement a imposé un état d'urgence le 20 mars 2020, qui comprenait des couvre-feux et des restrictions de voyage. Un déclin du tourisme, des transferts de fonds et des exportations agricoles a accru la vulnérabilité économique et les inégalités du Maroc. Plus précisément, « la production économique s'est contractée de 13,8 %, ce qui a entraîné un manque de recettes fiscales qui a augmenté le déficit budgétaire. Le taux de pauvreté du Maroc est passé de 17,1 % en 2019 à 19,8 % en 2020. Le taux de chômage est passé de 8,1 % à 12,3 %. Un tiers des familles marocaines ont perdu leur principale source de revenus en raison des mesures de quarantaine imposées<sup>7</sup>. »

En conséquence, la crise de la COVID-19 a affecté au moins neuf des engagements du plan d'action en reportant ou en empêchant une série d'événements en personne. Le gouvernement s'est quelque peu adapté à la situation en organisant des webinaires comme pour l'engagement 18 et en tenant des réunions en ligne pour le forum multipartite, en octobre 2020<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Ayoub Touati et Zineb Bouzar, entretien Sim Sim avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>5</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>6</sup> Maroc : Des lacunes flagrantes révélées par la réponse à la pandémie de coronavirus, Transparence Maroc, 12 février 2021, <https://www.transparency.org/en/blog/morocco-glaring-gaps-revealed-by-the-management-of-the-coronavirus-pandemic>

<sup>7</sup> Maroc : Des lacunes flagrantes révélées par la réponse à la pandémie de coronavirus, Transparence Maroc, 12 février 2021, <https://www.transparency.org/en/blog/morocco-glaring-gaps-revealed-by-the-management-of-the-coronavirus-pandemic>

<sup>8</sup> Réunion des comités de pilotage et d'implémentation, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=68&lang=fr>

## 2.3. Premiers résultats

Le MEI reconnaît que les résultats peuvent ne pas être visibles dans le délai de deux ans du plan d'action et qu'il faut au moins un niveau d'achèvement substantiel pour évaluer les premiers résultats. Aux fins du rapport sur les résultats transitoires, le MEI utilisera l'indicateur « A-t-il ouvert le gouvernement ? » (AIOG) pour mettre en évidence les premiers résultats basés sur les changements dans les pratiques gouvernementales dans les domaines pertinents pour les valeurs du PGO. A l'avenir, le nouveau rapport des résultats du MEI ne continuera pas à utiliser AIOG comme indicateur.

La section 2.3 se concentre sur les résultats de la mise en œuvre des engagements dont la conception était ambitieuse ou solide, selon l'évaluation du rapport de conception du MEI, ou qui manquaient peut-être de clarté et/ou d'ambition, mais dont la mise en œuvre a été réussie, avec des changements « majeurs » ou « remarquables » dans les pratiques gouvernementales<sup>9</sup>. Les engagements considérés pour l'analyse dans cette section avaient au moins un niveau de mise en œuvre « substantiel », tel qu'évalué par le MEI dans la section 2.4<sup>10</sup>. Alors que cette section fournit l'analyse des résultats du MEI pour les engagements qui répondent aux critères décrits ci-dessus, la section 2.4 comprend un aperçu du niveau d'achèvement de tous les engagements du plan d'action.

<b>Engagement 6. Portail de transparence</b>	
<b>Objectif de l'engagement</b>	Cet engagement visait à établir une plateforme en ligne regroupant diverses initiatives du gouvernement ouvert en cours. Ces initiatives comprennent un portail permettant aux citoyens de soumettre et de suivre les demandes d'accès à l'information, des canaux permettant aux citoyens de participer au processus de co-création du PGO et à l'élaboration des politiques, et la divulgation proactive de données et d'informations par le gouvernement <sup>11</sup> . Cet engagement est donc lié aux engagements 1 à 4 sur l'accès à l'information et aux engagements 15 et 16 sur la participation civique dans ce plan d'action, ainsi qu'à l'engagement 18 sur l'adhésion au PGO et le plan de communication des progrès.
<b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b>  <b>Marginal</b>	Ouiame El Moustamide, du département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative <sup>12</sup> , a expliqué que l'idée initiale était de créer un portail unique, cependant, au cours de la période de mise en œuvre, deux portails ont été créés à la place – le portail du gouvernement ouvert du Maroc (gouvernement-ouvert.ma) et le portail de transparence chafafiya.ma. Le portail du gouvernement ouvert publie des informations sur la participation du Maroc au PGO, sur l'avancement des engagements individuels, sur le

<sup>9</sup> Les rapports de conception du MEI ont identifié les engagements forts comme des « engagements dignes d'intérêt » s'ils ont été évalués comme ayant un impact potentiel vérifiable, pertinent et « transformateur ». Si aucun engagement n'a atteint le seuil d'impact potentiel, le MEI a sélectionné les engagements dignes d'intérêt parmi les engagements ayant un impact potentiel « modéré ». Pour la liste des engagements notables du Maroc, voir le résumé exécutif du rapport de conception 2018-2020 du MEI :

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>10</sup> Les engagements suivants, évalués comme dignes d'intérêt dans le rapport de conception du MEI du Maroc, ne sont pas inclus dans cette section car leur mise en œuvre limitée signifie qu'il n'y a pas assez de progrès pour évaluer les résultats : Engagement 14 : Organes de consultation nationaux et régionaux Engagement 17 : Accès de la société civile aux médias audiovisuels

<sup>11</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 32,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>12</sup> Ouiame El Moustamide, Département de la réforme administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 16 juillet 2021.

	<p>travail du forum multipartite et du comité de mise en œuvre, ainsi que sur d'autres efforts du Maroc en matière de gouvernement ouvert<sup>13</sup>. Puisque le portail du gouvernement ouvert (gouvernement-ouvert.ma) est également soumis à l'engagement 18 sur l'adhésion au PGO et la communication des progrès, veuillez voir les détails à son sujet dans la section sur l'engagement 18.</p> <p>Le département de la réforme administrative a officiellement lancé le portail de transparence chafafiya.ma<sup>14</sup> en mars 2020<sup>15</sup>. Le portail offre la possibilité à tout citoyen ou résident du Maroc de soumettre et de suivre une demande d'accès à l'information et de recevoir une réponse du responsable de l'accès à l'information concerné. Le département a organisé des formations sur le fonctionnement du portail pour les membres du forum multipartite<sup>16</sup>, pour les formateurs des organes de l'administration centrale en octobre 2019<sup>17</sup>, et pour les formateurs des organes du gouvernement local en juillet 2020<sup>18</sup>. Dans l'ensemble, cet engagement a été réalisé en grande partie.</p> <p>Immédiatement après la mise en œuvre complète de la loi sur l'accès à l'information en mars 2020, l'organisation de la société civile Sim Sim a effectué un test du portail en envoyant 80 demandes d'accès à l'information<sup>19</sup>. Elle a reçu 11 réponses positives et a souligné dans un rapport plusieurs déficiences telles que le fait qu'après l'expiration des délais des demandes celles-ci disparaissent du portail, l'absence de responsables de l'accès à l'information désignés pour certaines institutions, le délai moyen de réponse plus long que celui prévu par la loi et l'impossibilité de parcourir les demandes et les informations reçues par d'autres utilisateurs. Zineb Bouzar de Sim Sim<sup>20</sup> a expliqué que le ministère a rectifié certains des problèmes techniques tels que la disparition des demandes. Toutefois, les demandes d'accès à l'information et les informations afférentes ne sont toujours pas publiées ouvertement, mais sont uniquement accessibles au demandeur<sup>21</sup>. Sim Sim a également testé le mécanisme d'appel et, par le biais du portail, a envoyé 63 plaintes concernant les demandes qui n'ont pas reçu de réponse aux organes administratifs de rang supérieur et à la Commission sur le droit d'accès à l'information. Aucune de ces plaintes n'a reçu de réponse<sup>22</sup>.</p>
--	--

<sup>13</sup> Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/index.php?lang=fr>

<sup>14</sup> Portail de transparence, <http://www.chafafiya.ma/>

<sup>15</sup> Lancement du portail d'accès à l'information, Portail du gouvernement ouvert, Nouvelles, 13 mars 2020, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=50&lang=fr>

<sup>16</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 31, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>17</sup> Séance de formation des formateurs sur le système de gestion électronique des demandes d'information, Portail du gouvernement ouvert, Nouvelles, 3 octobre 2019, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=33&lang=fr>

<sup>18</sup> Collectivités Territoriales : Formation des formateurs sur le système de gestion électronique des demandes d'information, Portail du gouvernement ouvert, Nouvelles, 16 juillet 2020, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=52&lang=fr>

<sup>19</sup> Rapport de Sim Sim sur l'utilisation de la plateforme nationale d'accès à l'information en ligne [www.chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma), Article 27, juillet 2020, <https://bit.ly/3fiCRWh>

<sup>20</sup> Zineb Bouzar, coordinateur de projet, Sim Sim, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>21</sup> Zineb Bouzar, coordinateur de projet, Sim Sim, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>22</sup> Second rapport de Sim Sim sur l'utilisation de la plateforme nationale d'accès à l'information en ligne [www.chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma), Article 27, juillet 2020, <https://bit.ly/3fiCRWh>

	<p>Sim Sim a également contribué à combler certaines lacunes dans le fonctionnement du portail en dressant une liste des responsables de l'accès à l'information sur sa plateforme Article27<sup>23</sup>, qui permet aux citoyens de trouver le responsable de l'accès à l'information de plus de 1 800 institutions, y compris certains organes du gouvernement local, puis d'utiliser le portail de transparence chafafiya.ma pour envoyer des demandes d'accès à l'information directement à ces responsables.</p> <p>Il convient de noter, à des fins de mise en contexte, que la loi sur l'accès à l'information s'écarte des meilleures pratiques internationales à de nombreux égards, notamment en ce qui concerne le délai de réponse, en limitant la portée du droit aux citoyens marocains et en établissant des restrictions à la réutilisation des informations du secteur public<sup>24</sup>. En outre, l'article 6 de la loi, qui criminalise les comportements qui « promeuvent de fausses informations, visant à porter atteinte à la réputation des personnes, à compromettre les droits ou à porter atteinte à l'intérêt public », risque d'avoir un effet dissuasif important sur l'utilisation et la réutilisation des informations publiques et des données du secteur public<sup>25</sup>. Ces facteurs limitent l'ambition de l'engagement et affectent probablement les premiers résultats de sa mise en œuvre. Un futur engagement en faveur d'un gouvernement ouvert pourrait être conçu pour les aborder et ainsi harmoniser davantage les règles d'accès à l'information du Maroc avec les normes et les meilleures pratiques internationales.</p> <p>Malgré ces problèmes, le portail de transparence chafafiya.ma a reçu plus de 3 600 demandes d'accès à l'information et plus de 2 300 d'entre elles ont été traitées<sup>26</sup>. Ouiame El Moustamide, du département de la réforme administrative, a expliqué que les informations auxquelles a été donné accès sont proactivement publiées sur les sites institutionnels des différentes administrations et institutions concernées. Cependant, ce qui reste à faire c'est le lancement du module de centralisation de ces informations au niveau de la plateforme chafafiya.ma<sup>27</sup>. Dans l'ensemble, les efforts déployés par le gouvernement pour créer le portail de transparence et le portail du gouvernement ouvert constituent des étapes très importantes et laissent entrevoir un potentiel considérable pour améliorer l'accès à l'information en général et les initiatives de gouvernement ouvert en particulier. Certains défis techniques et organisationnels, tels que ceux détaillés ci-dessus, ainsi que les lacunes de la législation sur l'accès à l'information, permettent de conclure qu'il s'agit jusqu'à présent de mesures progressives plutôt que d'une grande avancée pour le gouvernement ouvert. De plus, les premiers résultats au cours de la période de mise en œuvre ont probablement été limités par le fait que la loi sur l'accès à l'information n'est entrée pleinement en vigueur qu'en mars 2020. Cependant, plusieurs engagements du deuxième plan d'action</p>
--	---

<sup>23</sup> Article27.ma, Sim Sim, <https://article27.ma/fr/accueil/>

<sup>24</sup> Banque mondiale. 2020. Pratiques de gouvernance des données dans la région MENA : Etude de cas – Opportunités et défis au Maroc. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque mondiale. Page 18. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35312> Licence : CC BY 3.0 IGO.

<sup>25</sup> Banque mondiale. 2020. Pratiques de gouvernance des données dans la région MENA : Etude de cas – Opportunités et défis au Maroc. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque mondiale. Page 18. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35312> Licence : CC BY 3.0 IGO.

<sup>26</sup> Portail de transparence, <http://www.chafafiya.ma/>

<sup>27</sup> Ouiame El Moustamide, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 16 juillet 2021.

	<p>OGP du Maroc continuent de renforcer et d'élargir l'accès à l'information. Cet engagement aura probablement un impact plus important sur le gouvernement ouvert à plus long terme, à condition que le gouvernement reste engagé dans la réforme de l'accès à l'information dans le cadre du deuxième plan d'action du Maroc.</p>
--	---

<b>Engagement 8 : Etablir un cadre de service public juridiquement contraignant</b>	
<p><b>Objectif de l'engagement</b></p>	<p>L'article 157 de la Constitution marocaine de 2011 stipule qu'une charte des services publics détermine l'ensemble des règles et procédures de bonne gouvernance relatives aux administrations publiques, aux régions, aux collectivités locales et aux organismes publics<sup>28</sup>. Au moment de la rédaction du plan d'action, les administrations étaient régies par des décrets et des lois procédurales différents, ce qui créait une certaine confusion pour les citoyens quant aux procédures correctes pour accéder aux services publics<sup>29</sup>. Cet engagement visait à normaliser et à publier de manière proactive les procédures sur le site Web <a href="http://service-public.ma">service-public.ma</a> afin de réduire la confusion de la part des citoyens et de l'administration.<sup>30</sup> L'engagement visait également à donner aux citoyens la possibilité de demander réparation en cas de divergence entre les procédures publiées et les procédures réelles<sup>31</sup>. Selon le plan d'action, la mise en œuvre de cet engagement fournira un cadre juridique contraignant. Son application obligera les organes gouvernementaux à normaliser les publications et à respecter les services publics, sous peine de sanctions<sup>32</sup>.</p>
<p><b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b></p> <p><b>Majeur</b></p>	<p>Hatim Mouradi, du département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative<sup>33</sup> a expliqué que l'idée initiale était de mettre en œuvre l'engagement par le biais de la Charte des services publics. Cependant, après le discours de Sa Majesté le Roi en juillet 2018<sup>34</sup>, le gouvernement a décidé de procéder par le biais de deux lois différentes – une sur la simplification des procédures administratives et une sur la Charte. Cet engagement a été réalisé en grande partie.</p>

<sup>28</sup> Constitution du Royaume du Maroc, 2011, [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution\\_2011\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf)

<sup>29</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 39, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>30</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 39, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>31</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 39, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>32</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 31, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>33</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>34</sup> SM le Roi adresse un Discours à la Nation à l'occasion de la fête du Trône, Chef du gouvernement du Royaume du Maroc, 27 juillet 2018, <https://www.cg.gov.ma/fr/discours-et-activites-royales/sm-le-roi-adresse-un-discours-a-la-nation-a-l-occasion-de-la-fete-du>

	<p>La loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives a été promulguée le 6 mars 2020<sup>35</sup>. La loi prévoit : l'établissement d'une liste de toutes les procédures dans un portail unique accessible à tous les utilisateurs ; l'élimination des procédures et des pièces justificatives sans base légale, ou celles qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement d'une procédure ; l'harmonisation des modalités et des délais des procédures, notamment par la réduction des phases de traitement et des services opérationnels impliqués ; la promotion de l'utilisation des technologies de l'information dans les procédures, par la généralisation des services en ligne<sup>36</sup>.</p> <p>Le ministère a lancé le portail national des procédures et formalités administratives « Idarati » en avril 2021, après la fin de la période de mise en œuvre<sup>37</sup>. Le portail répertorie plus de 1 700 descriptions de procédures administratives<sup>38</sup>. M. Mouradi a expliqué qu'actuellement, le gouvernement travaillait à la description et à la normalisation d'environ 3 000 procédures administratives<sup>39</sup>. Selon lui, l'effort de simplification de certains services a commencé, mais il sera pleinement déployé dans les prochaines étapes.</p> <p>En juin 2021, le Parlement a également adopté la loi n° 54-19 sur la Charte des services publics<sup>40</sup>, qui prévoit des règles de bonne gouvernance et un cadre sur les services publics, ainsi qu'une nouvelle grille d'évaluation des services publics, des garanties pour les citoyens à travers des procédures de recours, des mécanismes de responsabilité et de transparence, et la participation civique à travers des plans d'action triennaux sur les services publics. Il prévoit également la numérisation des services publics sur une période de cinq ans<sup>41</sup>.</p> <p>Hatim Mouradi a expliqué qu'au lendemain de ces réformes législatives, qui sont contraignantes pour tous les organes du gouvernement central et local et les organisations publiques<sup>42</sup>, et les efforts de l'administration centrale pour les mettre en œuvre, c'est maintenant aux différents organismes publics de fournir des efforts pour décrire, simplifier et</p>
--	---

<sup>35</sup> Dahir n° 1-20-06 du 11 reheb 1441 (6 mars 2020) portant promulgation de la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, ministère de la Justice, <https://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/Nouveautes/Simplification%20des%20proc%C3%A9dures%20et%20des%20formalit%C3%A9s%20administratives.pdf>

<sup>36</sup> Simplification des procédures, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, <https://www.mmsp.gov.ma/fr/declina.aspx?r=10&m=4>

<sup>37</sup> Portail National IDARATI, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, <https://www.mmsp.gov.ma/fr/declina.aspx?m=6&r=332>

<sup>38</sup> IDARATI, <https://www.idarati.ma/web/pna>

<sup>39</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>40</sup> Chambre des Conseillers : La Charte des services publics adoptée à l'unanimité, L'Opinion, [https://www.lopinion.ma/Chambre-des-Conseillers-La-Charte-des-services-publics-adoptee-a-l-unanimite\\_a15681.html](https://www.lopinion.ma/Chambre-des-Conseillers-La-Charte-des-services-publics-adoptee-a-l-unanimite_a15681.html)

<sup>41</sup> Charte des services publics : le projet de loi adopté à l'unanimité par la Chambre des conseillers, Médias 24, <https://www.medias24.com/2021/06/16/charte-des-services-publics-le-projet-de-loi-adoptee-a-l-unanimite-par-la-chambre-des-conseillers/>

<sup>42</sup> Article 2, Dahir n° 1-20-06 du 11 reheb 1441 (6 mars 2020) portant promulgation de la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, ministère de la Justice, <https://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/Nouveautes/Simplification%20des%20proc%C3%A9dures%20et%20des%20formalit%C3%A9s%20administratives.pdf>

	<p>numériser leurs procédures administratives<sup>43</sup>. A cette fin, le département a organisé plusieurs réunions de sensibilisation avec des représentants de différents organes administratifs et a élaboré de multiples guides destinés aux fonctionnaires et aux citoyens<sup>44</sup>. Dans l'ensemble, l'engagement a atteint son objectif de fournir une base juridique nouvelle et commune aux services administratifs. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>45</sup>, considère que les efforts du département en matière de publication des descriptions des services administratifs sont considérables. Cependant, il pense que la numérisation des services sera un long travail (la loi a fixé un délai de cinq ans pour la numérisation de certains services publics). Selon M. Bernoussi, la COVID-19 a démontré la faiblesse des administrations en matière de stabilité et de fourniture de services publics sous la pression de la crise sanitaire. La pandémie pourrait pousser les administrations à adopter plus rapidement les nouveaux modèles et ainsi améliorer les services, y compris ceux en ligne<sup>46</sup>. Ainsi, le nouveau cadre juridique des services publics et l'accès à l'information via le portail IDARATI représentent un effort majeur d'ouverture du gouvernement qui nécessitera un travail soutenu de toutes les administrations pour atteindre les objectifs de simplification et de numérisation. Dans les prochaines étapes, le gouvernement pourrait soutenir les organismes publics, y compris les collectivités locales, en leur fournissant une formation et les ressources nécessaires à la mise en œuvre en temps opportun du nouveau cadre juridique.</p>
--	--

### Engagement 15. Plateforme de participation citoyenne en ligne

<p><b>Objectif de l'engagement</b></p>	<p>Les réformes constitutionnelles de 2011 au Maroc et les lois organiques qui ont suivi ont fondamentalement changé la relation entre les citoyens et l'Etat en créant des espaces de participation civique là où il n'y en avait pas auparavant. Les articles 14 et 15 de la Constitution marocaine accordent aux citoyens le droit de soumettre des motions et des pétitions aux autorités publiques<sup>47</sup>. La loi organique 44.14 (2015) a établi le cadre réglementaire du droit de présenter des pétitions<sup>48</sup>, tandis que la loi organique 64.44 (2016) a établi le cadre réglementaire permettant aux citoyens de présenter des motions sur des questions législatives<sup>49</sup>. L'article 139 de la constitution et les lois organiques complémentaires ont</p>
--	--

<sup>43</sup> Hatim Mouradi, Département de la réforme administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>44</sup> Guide de l'utilisateur sur les nouveautés de la loi 55.19, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, [https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/GUIDE\\_TABSET\\_10062021\\_Ar.pdf](https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/GUIDE_TABSET_10062021_Ar.pdf) ; Dépliant sur la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, [https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/Depliant\\_Loi\\_55-19\\_06042021\\_Fr.pdf](https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/Depliant_Loi_55-19_06042021_Fr.pdf) ; Guide pratique à l'élaboration des recueils des actes administratifs, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, [https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/GuideElaborationRecueils%20desAA\\_VF\\_24122020.pdf](https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/GuideElaborationRecueils%20desAA_VF_24122020.pdf)

<sup>45</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>46</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>47</sup> Constitution du Maroc, 2011, [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution\\_2011\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf)

<sup>48</sup> Loi organique 44.14 (2015), gouvernement du Maroc, [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loiorganique\\_44-14\\_Fr.pdf?ver=2017-02-08-171743-837](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loiorganique_44-14_Fr.pdf?ver=2017-02-08-171743-837)

<sup>49</sup> Loi organique n° 64.14 établissant les conditions et modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions dans le domaine de la législation, Plateforme nationale de participation citoyenne, section Lois et autres documents, [https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/loi/Loi-organique\\_64.14\\_Fr\\_motions.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/loi/Loi-organique_64.14_Fr_motions.pdf)

	<p>établi le droit de pétition auprès du gouvernement local<sup>50</sup>. Cet engagement visait à mettre en œuvre ce cadre juridique par le lancement de la plateforme <a href="https://www.eparticipation.ma">eparticipation.ma</a><sup>51</sup>, qui permettrait aux citoyens de soumettre des motions et des pétitions directement au gouvernement national et local<sup>52</sup>.</p>
<p><b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b></p> <p><b>Majeur</b></p>	<p>Le département en charge des relations avec le Parlement du ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement a construit et lancé la plateforme <a href="https://www.eparticipation.ma">eparticipation.ma</a> en juillet 2018<sup>53</sup>, plusieurs jours avant le début du plan d'action national du PGO en août 2018. Le département a également rédigé et publié sur la plateforme des guides sur le dépôt de pétitions auprès du gouvernement central<sup>54</sup> et local<sup>55</sup>, ainsi que sur le dépôt de requêtes auprès du gouvernement central<sup>56</sup>, et sur l'utilisation du portail<sup>57</sup>. Selon le rapport d'auto-évaluation, le département a lancé des activités de sensibilisation à la nouvelle plateforme dans une région – Souss-Massa – mais n'a pas mené de telles activités dans les 11 autres régions du Maroc<sup>58</sup> en raison de la crise de la COVID-19, selon Halima Ghiate, directrice de la direction du ministère<sup>59</sup>. Toutefois, comme indiqué dans l'engagement 16, le gouvernement a mené une campagne de sensibilisation à l'échelle du pays sur le droit de soumettre des pétitions et des motions. Dans l'ensemble, cet engagement a été réalisé en grande partie.</p> <p>Le chercheur du MEI n'a pas pu accéder à la liste des pétitions fin juillet 2021, en raison d'un problème de sécurité lié à l'expiration des certificats de la plateforme<sup>60</sup>. Cela témoigne des problèmes techniques qui entravent le fonctionnement de la plateforme. Un document de recherche d'Abderrafie Zaanoun signale d'autres difficultés techniques liées à la numérisation de certains documents, ainsi que l'absence de mise à jour des</p>

<sup>50</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 60,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>51</sup> Plateforme Nationale de la Participation Citoyenne, <https://www.eparticipation.ma>

<sup>52</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 60,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>53</sup> Lancement du Portail national de la participation citoyenne en vue de renforcer la participation de la société civile à la prise de décision publique, Maroc.ma, 23 juillet 2018, <https://www.maroc.ma/fr/actualites/lancement-du-portail-national-de-la-participation-citoyenne-en-vue-de-renforcer-la>

<sup>54</sup> Guide du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics, Plateforme nationale pour la participation des citoyens, section Lois et autres documents,

[https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/PetitionNationale/guide/Petitions\\_nationales\\_Guide\\_Ar.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/PetitionNationale/guide/Petitions_nationales_Guide_Ar.pdf)

<sup>55</sup> Guide du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics, Plateforme nationale pour la participation des citoyens, section Lois et autres documents,

[https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/PetitionLocale/guide/Petitions\\_locales\\_Guide\\_Ar.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/PetitionLocale/guide/Petitions_locales_Guide_Ar.pdf)

<sup>56</sup> Guide du droit de présenter des motions aux pouvoirs publics, Plateforme nationale pour la participation des citoyens, section Lois et autres documents,

[https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/guide/Guide\\_Motion\\_Ar.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/guide/Guide_Motion_Ar.pdf)

<sup>57</sup> Guide d'utilisation du portail national de la participation citoyenne, Section Plateforme nationale pour la participation des citoyens, Lois et autres documents,

[https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Guide\\_d\\_utilisation\\_du\\_portail\\_eParticipation\\_FR.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Guide_d_utilisation_du_portail_eParticipation_FR.pdf)

<sup>58</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 68, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>59</sup> Halima Ghiate, directrice de la direction du ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>60</sup> La liste des pétitions est inaccessible en raison du message « Connexion non sécurisée », consulté par le chercheur du MEI le 28 juillet 2021, Plateforme nationale de participation citoyenne, [https://www.eparticipation.ma/espace/liste\\_petitions](https://www.eparticipation.ma/espace/liste_petitions)

	<p>services du portail ou d'amélioration des solutions numériques qu'il propose pour promouvoir la participation des citoyens<sup>61</sup>. Le document note la nécessité de promouvoir l'utilisation des signatures électroniques, mais constate également le faible nombre de signatures électroniques utilisées jusqu'à présent pour les pétitions, après l'introduction d'une option pour ce type de signature en 2021<sup>62</sup>.</p> <p>En août 2021, une motion et 11 pétitions avaient été téléchargées sur la plateforme, dont quatre remplissaient les conditions requises pour être examinées par la commission parlementaire. En particulier, Zaanoun note deux exemples de pétitions nationales réussies. L'une concerne la création d'un fonds pour la lutte contre le cancer, qui a été acceptée par le gouvernement le 28 septembre 2020, mais qui n'avait toujours pas été mise en œuvre en mai 2021<sup>63</sup>. L'autre pétition acceptée par le Parlement le 7 juin 2021<sup>64</sup> concerne l'établissement d'une véritable parité constitutionnelle entre les sexes d'ici 2030<sup>65</sup>. Au moment de la rédaction de ce rapport, le deuxième plan d'action du Maroc comprend un projet d'engagement visant à augmenter la parité entre les sexes dans les administrations gouvernementales. Le MEI n'a pas été en mesure de déterminer si ce projet d'engagement est une réponse à la pétition acceptée par le parlement. Jusqu'à présent, aucune motion législative n'a été présentée au parlement par le biais du portail. Cependant, au moment de la rédaction du présent rapport, en août 2021, la première motion, relative aux droits économiques des femmes lors d'un divorce, était en cours de collecte de signatures<sup>66</sup>.</p> <p>Outre les défis techniques, Zaanoun note également que la complexité de la procédure menace l'intégrité du processus. Le gouvernement devrait s'associer à la société civile pour poursuivre les efforts visant à rendre le processus de soumission des pétitions et des motions accessible au grand public. Si les citoyens sont inhibés par un processus juridique et réglementaire complexe, le processus peut devenir vulnérable aux politiciens désireux de coopter les pétitions pour atteindre leurs objectifs politiques, comme le note le document dans sa conclusion<sup>67</sup>.</p>
--	--

<sup>61</sup> Abderrafie Zaanoun « Le rôle des pétitions dans le renforcement de la participation citoyenne au Maroc : Enjeux et résultats », Initiative de réforme arabe, 19 mai 2021, <https://www.arab-reform.net/publication/the-role-of-petitions-in-strengthening-citizens-participation-in-morocco-stakes-and-outcomes/>

<sup>62</sup> Abderrafie Zaanoun « Le rôle des pétitions dans le renforcement de la participation citoyenne au Maroc : Enjeux et résultats », Initiative de réforme arabe, 19 mai 2021, <https://www.arab-reform.net/publication/the-role-of-petitions-in-strengthening-citizens-participation-in-morocco-stakes-and-outcomes/>

<sup>63</sup> Plateforme nationale de participation citoyenne du Gouvernement du Maroc. Pétition n° : 692515 pour la création d'un fonds contre le cancer. [https://www.eparticipation.ma/espace/detail\\_petition/673](https://www.eparticipation.ma/espace/detail_petition/673)

<sup>64</sup> Acceptation de la pétition pour « l'effectivité de la parité constitutionnelle à l'horizon 2030 », Maroc diplomatique, 17 juin 2021, <https://maroc-diplomatique.net/acceptation-de-la-petition-pour-leffectivite/> ; Gouvernement du Maroc Plateforme nationale de participation citoyenne. Pétition n° 514607. [https://www.eparticipation.ma/espace/detail\\_petition/776](https://www.eparticipation.ma/espace/detail_petition/776)

<sup>65</sup> Abderrafie Zaanoun « Le rôle des pétitions dans le renforcement de la participation citoyenne au Maroc : Enjeux et résultats », Initiative de réforme arabe, 19 mai 2021, <https://www.arab-reform.net/publication/the-role-of-petitions-in-strengthening-citizens-participation-in-morocco-stakes-and-outcomes/>

<sup>66</sup> Plateforme nationale de participation citoyenne, Gouvernement du Maroc. Motion n° 738547 [https://www.eparticipation.ma/espace/detail\\_petition/960/motion](https://www.eparticipation.ma/espace/detail_petition/960/motion) ; Bladi.net, « Maroc : pour un meilleur partage des biens en cas de divorce » <https://www.bladi.net/partage-biens-couple-divorce,84782.html>

<sup>67</sup> Abderrafie Zaanoun « Le rôle des pétitions dans le renforcement de la participation citoyenne au Maroc : Enjeux et résultats », Initiative de réforme arabe, 19 mai 2021, <https://www.arab-reform.net/publication/the-role-of-petitions-in-strengthening-citizens-participation-in-morocco-stakes-and-outcomes/>

	<p>Sur une note positive, en juillet 2021, la Chambre basse a adopté des amendements visant à abaisser le seuil de signature, à accepter légalement les signatures électroniques et à supprimer l'obligation pour les signataires de présenter une carte d'identité nationale<sup>68</sup>. L'abaissement du seuil de signature et l'acceptation des signatures électroniques promettent d'accroître considérablement la capacité de la société civile et du public à faire entendre leur voix par le biais de pétitions. Auparavant, les pétitions ne nécessitaient que la collecte de signatures sur papier auprès des électeurs inscrits. Dans l'ensemble, le lancement et le fonctionnement de la plateforme <a href="https://eparticipation.ma">eparticipation.ma</a> constituent une étape importante vers l'ouverture du gouvernement en aidant les citoyens à soumettre et à suivre leurs pétitions et motions en ligne. Toutefois, il est encore possible de remédier aux difficultés techniques et au manque de sensibilisation et d'utilisation de la plateforme dans les premiers temps.</p>
--	--

---

<sup>68</sup> « Pétitions : les nouvelles solutions des députés » LesEco.ma. 4 août 2021. <https://leseco.ma/maroc/petitions-les-nouvelles-solutions-des-deputes.html> ; Chambre des Représentants du Maroc, « Législation, » <https://www.chambrerepresentants.ma/fr/legislation/textes-votes-chambre-representants>

## 2.4. Mise en œuvre de l'engagement

Le tableau ci-dessous comprend une évaluation du niveau d'achèvement pour chaque engagement du plan d'action.

<b>Engagement</b>	<b>Achèvement :</b> <i>(aucune preuve disponible, pas commencé, limité, substantiel ou complété)</i>
<b>I. Sensibiliser le public au droit à l'information</b>	<p><b>Complété :</b></p> <p>Cet engagement, lié aux engagements 2 et 6, vise à informer le grand public et la société civile sur les droits et processus légaux relatifs à l'accès à l'information. L'article 27 de la Constitution de 2011 accorde aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par le gouvernement<sup>69</sup>. La loi sur l'accès à l'information a été adoptée par le parlement en 2018. La loi est entrée en vigueur un an plus tard, à l'exception des articles 10 et 13 qui sont entrés en vigueur en 2020<sup>70</sup>.</p> <p>Hatim Mouradi, du département de la réforme administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative<sup>71</sup> a expliqué que le département a commencé à mettre en œuvre cet engagement en élaborant un plan d'action interne sur l'accès à l'information qui comprend un plan de communication qui a été présenté devant les secrétaires généraux des départements ministériels en 2018. Selon le rapport d'auto-évaluation<sup>72</sup>, un nouveau plan d'action sur l'accès à l'information sera élaboré pour la période 2021-2023, comprenant des mesures de sensibilisation au droit, la création d'un centre d'appel, etc.</p> <p>La mise en œuvre a donné lieu à plusieurs nouveaux documents visant à clarifier et à faciliter les procédures d'accès à l'information. En février 2020, le département a rédigé et publié un guide de référence sur l'accès à l'information en arabe et en français sur la plateforme d'accès à l'information chafafiya.ma<sup>73</sup>. En juin 2020, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative a publié une circulaire sur l'accès à l'information<sup>74</sup>. Le ministère, en partenariat avec l'OCDE, a publié un guide sur</p>

<sup>69</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 17,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>70</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 17,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>71</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>72</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, page 13, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>73</sup> Références sur la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, février 2020, en français – <http://www.chafafiya.ma/documents/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20DAI-FR.pdf> et une version plus détaillée en arabe – <http://www.chafafiya.ma/documents/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20DAI-AR.pdf>

<sup>74</sup> Circulaire de Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative n° 05/2020 relative à la mise en œuvre de l'accès à l'information, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, 16 juin 2020, [https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/CirculaireDAI\\_05-2020\\_17062020.pdf](https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/CirculaireDAI_05-2020_17062020.pdf)

	<p>l'accès des citoyens à l'information<sup>75</sup> avec la circulaire<sup>76</sup>. Mouradi a ajouté qu'un autre guide sur les formations des formateurs et des fonctionnaires a également été préparé par le ministère, mais n'a pas été publié<sup>77</sup>.</p> <p>Dans le cadre des activités de sensibilisation, le ministère a participé à un séminaire sur l'accès à l'information dans le cadre d'une conférence organisée par l'organisation de la société civile Tafra en novembre 2018<sup>78</sup>. Le département a également organisé un séminaire sur l'accès à l'information et la couverture médiatique<sup>79</sup>. Mouradi a également fourni plusieurs exemples d'émissions de télévision traitant de l'accès à l'information au Maroc<sup>80</sup>.</p> <p>Bien que complet, cet engagement n'a pas été évalué pour ses premiers résultats en matière de gouvernement ouvert, car il se limitait à l'ambition importante, mais modeste, d'accroître la sensibilisation à la loi sur l'accès à l'information.</p>
<p><b>2. Nommer et former des agents d'information publique</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement est lié aux engagements 1 et 6, car il fait partie du cadre général visant à soutenir la mise en œuvre de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information<sup>81</sup>. L'article 13 de la loi 31.13 précise que toutes les institutions couvertes doivent désigner une personne pour recevoir et traiter l'accès aux demandes d'information<sup>82</sup>. L'objectif de cet engagement est de fixer les critères de sélection du personnel qui recevra les demandes d'information, de fournir une formation sur le traitement des demandes et d'inciter tous les départements gouvernementaux à nommer un responsable par le biais d'une circulaire officielle du chef du gouvernement<sup>83</sup>.</p> <p>Hatim Mouradi, du département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative<sup>84</sup> a expliqué que le ministère a diffusé une lettre</p>

<sup>75</sup> Le droit d'accès à l'information Guide relatif à la loi n° 31.13, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, 16 juin 2020, [https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/Guide\\_DAI\\_VersionFrancaise.pdf](https://www.mmsp.gov.ma/uploads/documents/Guide_DAI_VersionFrancaise.pdf)

<sup>76</sup> Diffusion d'une circulaire et d'un guide opérationnel relatifs à la mise en œuvre du droit d'accès à l'information, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, 16 juin 2020, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=49&lang=fr>

<sup>77</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>78</sup> Rapport de restitution de la journée d'études « Droit de l'accès à l'information : De la loi à sa mise en œuvre », Tafra, Rabat, 23 novembre 2018, <http://tafra.ma/wp-content/uploads/2019/05/Rapport-Web-finale.pdf>

<sup>79</sup> Séminaire autour du thème : « Pratiques et conformité avec la Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information : Quel apport des médias nationaux ? », 28 Octobre 2020, <https://www.mmsp.gov.ma/Fr/agenda.aspx?m=5&r=152&id=196>

<sup>80</sup> Des émissions télévisées sur l'accès à l'information : M1, 3 mars 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=moRyVSStP-U> ; TelePlus Maroc, 15 mars 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=zDnElnr5UPA> ; M1, 16 mars 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=IAaQN-GgGLk>

<sup>81</sup> Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information, Bulletin Officiel N6670 (3-5-2018), chafafiy.ma, <http://www.chafafiya.ma/documents/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20DAI-FR.pdf>

<sup>82</sup> Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information, Bulletin Officiel N6670 (3-5-2018), chafafiy.ma, <http://www.chafafiya.ma/documents/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20DAI-FR.pdf>

<sup>83</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 21, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>84</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

	<p>circulaire (circulaire) fin 2018<sup>85</sup> qui définissait les critères de nomination et invitait tous les organes gouvernementaux concernés à nommer des responsables de l'accès à l'information. Une autre lettre circulaire de 2020<sup>86</sup> a porté à la création d'un réseau de responsables de l'accès à l'information sous la supervision du département de la réforme administrative. Selon la publication sur le portail du gouvernement ouvert du Maroc, ce réseau vise à mobiliser et à renforcer les compétences de ses membres et à les soutenir en permanence dans la mise en œuvre de cette loi<sup>87</sup>.</p> <p>M. Mouradi a ajouté que le département, en partenariat avec l'UNESCO, a organisé deux séances de formation de deux jours pour les formateurs des responsables de l'accès à l'information en juin 2019<sup>88</sup> et juillet 2019<sup>89</sup> et un total de 55 formateurs ont participé<sup>90</sup>. Selon l'auto-évaluation, une autre séance de formation sur la publication proactive pour les agents de l'accès à l'information a été organisée en mars 2020<sup>91</sup>. Grâce à ces efforts, selon le rapport du gouvernement, 1 148 responsables de l'accès à l'information dans les organes du gouvernement central ont été nommés et formés<sup>92</sup>. Selon des informations rajoutées par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de notre rapport, le nombre de responsables de l'accès à l'information a été porté à 1 914 au 20 septembre 2021.<sup>93</sup></p> <p>M. Mouradi a ajouté que le lancement de la plateforme d'accès à l'information chafafiya.ma en mars 2020 a également servi de stimulant pour la nomination de responsables de l'accès à l'information<sup>94</sup>. Actuellement, selon M. Mouradi, tous les ministères et ont nommé des responsables de l'accès à</p>
--	---

<sup>85</sup> Circulaire de Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 2 du 25 décembre 2018 relative à la nomination d'une personne ou des personnes chargées de l'accès à l'information au niveau des établissements et les corps concernés par la mise en œuvre de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, <https://www.mmmsp.gov.ma/fr/actualites.aspx?id=1654>

<sup>86</sup> Circulaire de Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration n° 05/2020 relative à la mise en œuvre du droit d'accès à l'information, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, 16 juin 2020, [https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/documents/CirculaireDAI\\_05-2020\\_17062020.pdf](https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/documents/CirculaireDAI_05-2020_17062020.pdf)

<sup>87</sup> Diffusion d'une circulaire et d'un guide opérationnel relatifs à la mise en œuvre du droit d'accès à l'information, Portail du gouvernement ouvert, Nouvelles, 16 juin 2020, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=49&lang=fr>

<sup>88</sup> 1<sup>re</sup> séance de Formation des formateurs en matière d'accès à l'information, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, 17 juin 2019, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=34&lang=fr>

<sup>89</sup> Formation des formateurs en matière d'accès à l'information, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, 4 juillet 2019, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=29&lang=fr>

<sup>90</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, page 15, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>91</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, page 15, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>92</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, page 16, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>93</sup> Informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021.

<sup>94</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

	<p>l'information<sup>95</sup>. Cependant, la nomination de responsables dans les établissements publics reste un défi. La liste complète des agents nommés n'est pas compilée, puisque chaque organisme public la publie sur son propre site Web. L'organisation de la société civile Sim Sim, par le biais de demandes d'accès à l'information, a obtenu une liste des fonctionnaires nommés et l'a compilée dans sa plateforme Article27<sup>96</sup>, qui permet aux citoyens de trouver le responsable respectif de l'accès à l'information pour plus de 1 800 institutions, y compris certains organes du gouvernement local.</p> <p>Zineb Bouzar, de Sim Sim, a expliqué que leur projet a montré que toutes les institutions n'ont pas nommé un agent, en particulier celles du gouvernement local<sup>97</sup>. Quant aux formations, elle doute de leur pleine efficacité, car certains agents n'en sont toujours pas satisfaits et s'inquiètent des multiples exceptions et restrictions de la loi sur l'accès à l'information, qui les rend responsables de toute violation<sup>98</sup>. Mouradi a expliqué qu'un effort futur pour la poursuite de cet engagement serait la formation des organes du gouvernement local, qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent sur l'utilisation du portail chafafiya.ma<sup>99</sup>. L'auto-évaluation indique comme étapes futures, le renforcement des capacités des responsables de l'accès à l'information par le biais du réseau établi<sup>100</sup>.</p>
<p><b>3. Gestion des archives publiques</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Le gouvernement avait entrepris de remédier à l'absence de systèmes d'archivage appropriés au sein de l'administration centrale marocaine<sup>101</sup>. Selon le plan d'action national, seuls 18 des 44 départements ministériels disposaient d'organes administratifs chargés de la gestion du patrimoine documentaire. Ces départements ne disposaient pas d'organes de gouvernance pertinents, comprenant notamment des comités de planification et de suivi, et les missions confiées aux structures administratives chargées des archives se limitaient à la gestion des documents de quelques entités administratives (personnel, dossiers financiers et comptables, etc.). Le gouvernement s'est appuyé sur une étude de l'état des archives qu'il a réalisée en 2017<sup>102</sup>.</p>

<sup>95</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>96</sup> Article27.ma, Sim Sim, <https://article27.ma/fr/accueil/>

<sup>97</sup> Rapport de Sim Sim sur l'utilisation de la plateforme nationale d'accès à l'information en ligne [www.chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma), Article27, juillet 2020, <https://bit.ly/3flCRWh>

<sup>98</sup> Zineb Bouzar, coordinateur de projet, Sim Sim, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>99</sup> Hatim Mouradi, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

<sup>100</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, page 16, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>101</sup> Rapport sur la conception du Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 24, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>102</sup> Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert du Maroc pour la période 2018-2020, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, Documents, pages 18 et 19, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p>Pour la fourniture de l'assistance technique, l'organisme gouvernemental des Archives du Maroc a divisé les départements ministériels en deux groupes en fonction de l'existence ou de l'absence d'unités d'archives internes. Le premier groupe, composé de 18 départements, devait réorganiser ses unités d'archives et créer un comité d'archives interne. Le second groupe de 26 départements ministériels devait créer à la fois un comité interne des archives et une unité d'archives. Le gouvernement, les Archives du Maroc et le département de la réforme administrative ont mené des activités de sensibilisation en organisant une réunion d'information avec les secrétaires généraux des départements ministériels. En outre, le chef du gouvernement a envoyé une lettre d'invitation (« circulaire ») pour la création d'unités et de comités d'archives et le département de la réforme administrative a envoyé une autre lettre demandant le soutien des départements ministériels<sup>103</sup>.</p> <p>Cependant, la réorganisation des structures internes des archives dans les ministères n'a pas été achevée, car certains départements n'ont pas pris de mesures pour la mettre en œuvre. L'auto-évaluation du gouvernement<sup>104</sup> et le procès-verbal de la réunion finale du comité de mise en œuvre du premier plan d'action<sup>105</sup>, tous deux déclarent que la création de nouvelles structures d'archives a été entravée par la lourdeur des changements organisationnels et l'impact budgétaire sur les départements.</p> <p>Les Archives du Maroc et l'École des Sciences de l'Information ont mis en œuvre des efforts considérables pour choisir les formateurs, faire la mise en place et réaliser deux formations pour 44 participants issus de départements ministériels<sup>106</sup>. Les participants ont évalué la formation dispensée sur la gestion des archives de manière positive<sup>107</sup>. Après la mise en œuvre de l'engagement, 89 % des ministères ont mis en place des unités d'archives internes par rapport à 65 % en 2018. De même, 64 % des ministères ont mis en place des comités d'archives internes au lieu de 2 % en 2018<sup>108</sup>. Comme la plupart des activités relevant de cet engagement sont internes au gouvernement, le MEI n'a pas trouvé de preuve que la mise en œuvre de cet engagement ait permis au public d'avoir un meilleur accès à l'information.</p>
<p><b>4. Accroître la publication et la réutilisation des données ouvertes</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement visait à promouvoir la publication proactive de données entre les ministères et les niveaux du gouvernement sur</p>

<sup>103</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 19, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>104</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 20, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>105</sup> Réunion du comité d'implémentation, 21 décembre 2020, Portail du gouvernement ouvert du Maroc, Nouvelles, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=74&lang=fr>

<sup>106</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 20, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>107</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 20, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>108</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 21, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p>le portail national data.gov.ma<sup>109</sup>. Les étapes ont porté sur l'établissement de la base de référence des politiques de données et des données publiées au Maroc, la mise en place d'une stratégie de données complète et d'un cadre de gouvernance pour les données ouvertes, la production d'un manuel sur les données ouvertes, la formation des fonctionnaires et la sensibilisation aux données ouvertes.</p> <p>Les efforts d'analyse du gouvernement ont abouti à un rapport qui comprend un projet de plan d'action sur les données ouvertes comprenant des recommandations pour améliorer la gouvernance des données ouvertes<sup>110</sup>. Le gouvernement travaille à la création d'un groupe de travail chargé de mettre à jour le cadre juridique relatif aux données ouvertes<sup>111</sup>. Le gouvernement a également créé un comité de pilotage sur les données ouvertes<sup>112</sup> pour apporter une meilleure coordination dans la gouvernance des données ouvertes. Deux manuels de procédures destinés respectivement aux gestionnaires de données ouvertes et aux gestionnaires de données ont été élaborés fin 2020 et ont été validés par le comité de pilotage des données ouvertes<sup>113</sup>.</p> <p>En décembre 2020, l'Agence de développement numérique, en partenariat avec la Banque mondiale, a réalisé deux formations en ligne pour environ 250 fonctionnaires et agents de différentes administrations, organismes publics et entreprises publiques<sup>114</sup>, ainsi que d'autres événements de sensibilisation pour 160 fonctionnaires et agents<sup>115</sup>. En 2020, l'inventaire des données ouvertes (ODIN) a noté les progrès du Maroc dans ses efforts en matière de données ouvertes, le classant à la 41<sup>e</sup> place à l'échelle mondiale<sup>116</sup>. Le gouvernement n'a pas atteint son objectif de multiplier par deux à la fois les institutions publiant des données ouvertes et les ensembles de données ouvertes sur le portail data.gov.ma. Ces indicateurs restent à leur niveau de départ de 2018 – 16 administrations participantes et 136 jeux de données publiés<sup>117</sup>. Les deux ODIN<sup>118</sup> et le rapport de la Banque mondiale</p>
--	---

<sup>109</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaire public, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>110</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 23, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>111</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 23, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>112</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 23, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>113</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 24, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>114</sup> Organisation d'ateliers (à distance) sur les données ouvertes au profit des Responsables de l'Administration publique marocaine, Agence pour le développement numérique, 11 décembre 2020, <https://www.add.gov.ma/organisation-dateliers-a-distance-sur-lopen-data-au-profit-des-responsables-de-ladministration-publique-marocaine>

<sup>115</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 24, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>116</sup> Rapport national du Maroc, inventaire des données ouvertes, Veille des données ouvertes, 2020, <https://odin.opendatawatch.com/Report/countryProfileUpdated/MAR?year=2020>

<sup>117</sup> Portail de données ouvertes du Maroc, <http://www.data.gov.ma/data/fr/organization>  
<http://www.data.gov.ma/data/fr/dataset>

<sup>118</sup> Rapport national du Maroc, inventaire des données ouvertes, Veille des données ouvertes, 2020, <https://odin.opendatawatch.com/Report/countryProfileUpdated/MAR?year=2020>

	<p>de 2020 sur la gouvernance des données au Maroc<sup>119</sup> notent que le Maroc ne dispose toujours pas d'une gouvernance complète des données ouvertes et d'un cadre politique/légal. Le rapport de la Banque mondiale énumère également les défis qui découlent des restrictions sur la réutilisation des données prévues par la loi sur la protection des données dans l'article 6 de la loi sur l'accès à l'information de 2018 (n° 31-13) qui risque de dissuader, plutôt que d'encourager, l'utilisation et la réutilisation des données du secteur public<sup>120</sup>. Comme cet engagement n'a pas directement augmenté la quantité de données ouvertes publiées, il n'a pas été évalué en profondeur pour les premiers résultats du gouvernement ouvert. L'engagement 22 du deuxième plan d'action OGP du Maroc poursuit cette réforme.</p>
<p><b>5. Etablir un mécanisme de partage des données environnementales</b></p>	<p><b>Complété :</b></p> <p>Cet engagement visait à accroître et à normaliser les données environnementales au sein du gouvernement et auprès du public<sup>121</sup>. En 2018, le ministère de l'Energie, des Minéraux et de l'Environnement a cherché à mieux éclairer la prise de décision en établissant pour chacune des 12 régions du Maroc un Système d'information régional sur l'environnement et le développement durable (SIREDD)<sup>122</sup>. Les Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) sont chargés de la publication des données environnementales sur leur SIREDD respectif<sup>123</sup>. Un rapport du groupe de travail de l'OCDE<sup>124</sup> a identifié plusieurs défis pour les SIREDD, notamment le renforcement des capacités des partenaires régionaux et la modélisation et l'agrégation des données, ce qui est important pour faciliter la production et la collecte d'informations au niveau régional. Actuellement, les SIREDD ciblent plus de 400 indicateurs au total, ce qui est très ambitieux et complique la production et la collecte d'informations au niveau régional<sup>125</sup>.</p>

<sup>119</sup> Banque mondiale. 2020. Pratiques de gouvernance des données à MENA : Etude de cas – Opportunités et défis au Maroc. Banque mondiale, Washington, DC. Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35312> Licence : CC BY 3.0 IGO.

<sup>120</sup> Banque mondiale. 2020. Pratiques de gouvernance des données à MENA : Etude de cas – Opportunités et défis au Maroc. Banque mondiale, Washington, DC. Banque mondiale, page 19, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35312> Licence : CC BY 3.0 IGO.

<sup>121</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaire public, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>122</sup> Les 12 systèmes d'information régionaux sur l'environnement et le développement durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://siredd.environnement.gov.ma/Dakhla-Oued-Ed-Dahab>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Laayoune-SakiaElhamra/Home/Index>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Guelmim-Oued-Noun/Home/Index>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Draa-Tafilalet>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Marrakech-Safi/Home/Index>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Casablanca-Settat/>, <https://siredd.environnement.gov.ma/benimellal-khenifra>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Rabat-Sale-Kenitra/Home>, <https://siredd.environnement.gov.ma/fes-meknes>, <https://siredd.environnement.gov.ma/oriental>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Tanger-Tetouan-AlHoceima/Home>, <https://siredd.environnement.gov.ma/Souss-Massa/Home>

<sup>123</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaire public, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>124</sup> OECD, Promouvoir la démocratie environnementale au Maroc, Groupe de Travail sur les performances environnementales, 15 juin 2020, [https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPEP\(2020\)8&docLanguage=Fr](https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPEP(2020)8&docLanguage=Fr)

<sup>125</sup> OECD, Promouvoir la démocratie environnementale au Maroc, Groupe de Travail sur les performances environnementales, 15 juin 2020, [https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPEP\(2020\)8&docLanguage=Fr](https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPEP(2020)8&docLanguage=Fr)

	<p>Sabrina Nassih, membre fondateur de l'organisation de la société civile Jeunesse verte<sup>126</sup>, considère la création des SIREDD comme un bon pas en avant pour la publication des données environnementales. Nassih ajoute que l'architecture des sites est bien construite, mais que le contenu est plus problématique. D'après son expérience, les différents ensembles de données ne peuvent pas être combinés sous forme de données liées et les données disponibles sur les SIREDD sont généralement déjà accessibles au public sur d'autres sites. Selon l'auto-évaluation du gouvernement, les prochaines étapes viseront l'harmonisation des SIREDD en vue de la mise en place du système national d'information environnementale (SINE) qui rassemblera les données du niveau régional pour les combiner au niveau national<sup>127</sup>. Les 12 gouverneurs régionaux (wallis) ont adopté les 12 arrêtés respectifs qui établissent les réseaux régionaux pour la collecte et l'échange de données et d'informations environnementales<sup>128</sup>. Le ministère a organisé en moyenne cinq événements de sensibilisation et formations par région pour toutes les parties prenantes et a distribué du matériel d'information<sup>129</sup>.</p> <p>Bien que complet, cet engagement n'a pas été évalué pour les premiers résultats du gouvernement ouvert, car il se limitait à l'ambition importante, mais modeste, de publier en un seul endroit les informations environnementales disponibles pour chaque région.</p>
<p><b>6. Portail de transparence</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Pour plus de détails concernant la mise en œuvre et les premiers résultats de cet engagement, voir la section 2.3.</p>
<p><b>7. Portail sur l'intégrité</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Cet engagement visait à établir une plateforme en ligne qui rassemble des informations sur la corruption et les institutions, politiques et initiatives de lutte contre la corruption au Maroc afin d'éduquer le public<sup>130</sup>. La plateforme offrirait également aux citoyens un espace où ils pourraient soumettre des informations sur des cas de corruption et interpeller le gouvernement<sup>131</sup>.</p> <p>Selon l'auto-évaluation du gouvernement, l'institution responsable de cet engagement, l'Autorité Nationale pour la Probité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption (INPPLC), a fait les premiers pas dans le développement de l'idée et du projet de la</p>

<sup>126</sup> Sabrina Nassih, membre fondateur de Jeunesse verte (Green Youth), entretien avec un chercheur du MEI, 19 juillet 2021.

<sup>127</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 30, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>128</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 28, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>129</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 29, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>130</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 36, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>131</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 36, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

	<p>plateforme, mais n'a pas mené à bien l'engagement<sup>132</sup>. Les raisons de ce manque de mise en œuvre énumérées par le gouvernement sont la crise de la COVID-19, des problèmes financiers et une réforme juridique de la loi marocaine de lutte contre la corruption qui a changé certaines des fonctions de l'INPPLC et la vision de la plateforme en ligne<sup>133</sup>. La future plateforme devra en outre publier les données des organisations partenaires et garantir l'interopérabilité avec l'Observatoire de l'intégrité de l'INPPLC.</p> <p>Transparence Maroc<sup>134</sup>, une organisation de la société civile, a noté certains aspects positifs de la réforme juridique tels que l'augmentation des pouvoirs de l'organe de lutte contre la corruption dans les cas d'infractions pénales. Transparence Maroc a souligné que l'indépendance de l'INPPLC et sa capacité à saisir directement la justice sont nécessaires au succès de sa mission. Cependant, selon Transparence, certains points faibles persistants de la loi incluent les conflits d'intérêts, la protection anonyme des témoins, et les risques de blocage des fonctions de l'organisme<sup>135</sup>. Selon l'auto-évaluation du gouvernement, dans le futur plan d'action national du Maroc 2021-2023, l'INPPLC poursuivra et améliorera cet engagement en établissant un observatoire national de l'intégrité qui comprendra un système de surveillance interne ainsi que des données provenant des plateformes des partenaires<sup>136</sup>.</p>
<p><b>8. Etablir un cadre de service public juridiquement contraignant</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Pour plus de détails concernant la mise en œuvre et les premiers résultats de cet engagement, voir la section 2.3.</p>
<p><b>9. Améliorer le service public grâce aux sites pilotes IDARATI</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement est lié aux engagements 8 et 10 en vue d'améliorer la qualité des services publics. Le département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative a mis en œuvre cet engagement, selon le rapport d'auto-évaluation<sup>137</sup>, par la préparation d'appels d'offres pour le réaménagement des installations d'accueil et l'installation de nouveaux équipements, tels que des affichages visuels et des systèmes de file d'attente pour quatre sites pilotes – le centre d'enregistrement des véhicules de Rabat, l'hôpital provincial d'El Jedida, le consulat du Maroc à Algeciras, en Espagne, et l'établissement de détention Ain Sbaa de Casablanca.</p>

<sup>132</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 36, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>133</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 36 et 37, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>134</sup> Transparence Maroc, Rapport moral 2020, adressé à la Chambre des Représentants du Maroc, 17 avril 2021, Rabat, pages 9 et 10, <https://transparencymaroc.ma/transparency-maroc-lance-son-rapport-moral-au-titre-de-lannee-2020/tm-rapport-moral-2020fr-03/>

<sup>135</sup> Transparence Maroc, Rapport moral 2020, adressé à la Chambre des Représentants du Maroc, 17 avril 2021, Rabat, pages 9 et 10, <https://transparencymaroc.ma/transparency-maroc-lance-son-rapport-moral-au-titre-de-lannee-2020/tm-rapport-moral-2020fr-03/>

<sup>136</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 28, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>137</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 43-46, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p>Le gouvernement a également organisé des formations sur les techniques d'accueil à l'intention des fonctionnaires qui travaillent dans les bureaux d'accueil de chaque centre. Selon l'auto-évaluation<sup>138</sup>, cet engagement a permis d'améliorer la qualité des services fournis sur les sites pilotes grâce à l'amélioration des conditions d'accueil et de la transparence des services administratifs : procédures affichées, procédures claires, etc. pour renforcer les principes d'équité entre les usagers et de confiance entre l'administration et l'usager. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>139</sup>, considère que ces efforts du gouvernement ont un impact limité, tant que le document essentiel qui définit le modèle et les normes du service public – la Charte des services publics – n'est pas adopté par le Parlement<sup>140</sup>. Le gouvernement poursuivra ses efforts en prenant un engagement similaire dans le prochain plan d'action du PGO<sup>141</sup>.</p>
<p><b>10. Mécanisme de plainte du service public</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Chikaya.ma<sup>142</sup> est une plateforme nationale qui a été lancée le 9 janvier 2018 pour traiter les suggestions, les plaintes et les observations des utilisateurs. Chikaya vise à fournir une plateforme en ligne commune au gouvernement pour recueillir et répondre aux plaintes liées aux services publics. Ce portail a été conçu pour rendre le gouvernement plus responsable et aligné sur les besoins des citoyens. Cet engagement complète les engagements 8 et 9 de ce plan d'action<sup>143</sup>.</p> <p>Au cours de la mise en œuvre, le département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme administrative a fait passer le nombre d'organismes publics recevant des plaintes par Chikaya de 116 à 1 723 en décembre 2020 et à 1 730 en juillet 2021<sup>144</sup>. Il s'agit de pratiquement tous les ministères et hauts-commissaires, de toutes les régions, provinces et collectivités locales, ainsi que de plus de 80 autres organismes publics<sup>145</sup>. Le département de la réforme administrative a assuré la formation de tous les organismes publics<sup>146</sup> et en partenariat avec le PNUD, a également publié dans la section « Documents » de Chikaya cinq documents</p>

<sup>138</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 46, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>139</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>140</sup> Services publics : comment la nouvelle Charte sera appliquée, LesEco.ma, 24 juin 2021, <https://leseco.ma/maroc/services-publics-comment-la-nouvelle-charte-sera-appliquee.html>

<sup>141</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 46, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>142</sup> Portail national des plaintes Chikaya.ma, <https://www.chikaya.ma/index.php?page=reclamation.Accueil>

<sup>143</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 45, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>144</sup> Portail national des plaintes Chikaya.ma, <https://www.chikaya.ma/index.php?page=reclamation.Accueil>

<sup>145</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 48, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>146</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 50, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p>d'orientation destinés aux fonctionnaires et aux citoyens<sup>147</sup>. Selon l'auto-évaluation du gouvernement, 47 rapports sectoriels annuels sur les plaintes, commentaires et propositions reçus, classés par thème, ont été rédigés en 2019, et 16 en 2020<sup>148</sup>. Pour 2018, tous les départements ministériels ont rédigé leurs rapports. Le gouvernement ne détaille pas les raisons de cet écart dans le nombre de rapports annuels, ni si tous les rapports sectoriels ont été rédigés. L'auto-évaluation indique également que le département de la réforme de l'administration a préparé deux rapports de synthèse pour 2018 et 2019, qu'il a envoyés au chef du gouvernement<sup>149</sup>. Aucun des rapports sectoriels ou de synthèse n'a été publié au moment de la rédaction du présent rapport<sup>150</sup>.</p> <p>L'auto-évaluation indique que le taux de réponse aux plaintes était de 70 % en 2018 et de 82 % en 2019, tandis que le délai moyen de réponse aux plaintes était de 36 jours en 2018 et de 29 jours en 2019<sup>151</sup>. En juillet 2021, la plateforme Chikaya indique que 69,43 % des « plaintes » ont été traitées depuis son lancement en 2018, avec un délai de réponse moyen de 44 jours<sup>152</sup>. Il indique un taux de retour positif pour le traitement des plaintes de 54,7 %. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>153</sup>, a fait remarquer que Chikaya est un effort notable et un outil de facilitation qui n'est pas prévu par la loi. Toutefois, le site Web souffre d'un manque d'infrastructures numériques appropriées au niveau local, ce qui entraîne parfois un manque de réponse aux plaintes et la frustration des citoyens. De manière significative, la section « statistiques » de Chikaya montre également que, malgré l'augmentation du nombre d'organismes publics participants, le nombre de plaintes déposées a diminué, passant de plus de 48 000 en juillet 2020 à moins de 16 000 respectivement en mai et juin 2021, et à moins de 11 000 juste avant la fin juillet 2021<sup>154</sup>.</p>
<p><b>II. Promouvoir la transparence budgétaire en</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement visait à renforcer la participation civique et la transparence dans le cadre du processus budgétaire par la publication des principaux documents budgétaires<sup>155</sup>. Le ministère</p>

<sup>147</sup> Arrêté du ministre R.A.F.P n° 2488.17 relatif au modèle du formulaire de présentation des réclamations et de l'accusé de réception de celles-ci ; Schéma du rapport sectoriel relatif aux observations, suggestions et réclamations des usagers ; Circulaire du ministre relative au schéma du rapport sectoriel ; Décret n° 2-17-265 fixant les modalités de réception des observations et propositions des usagers, de suivi et de traitement de leurs réclamations ; Guide des observations, suggestions et réclamations, Chikaya.ma, Rubriques Documents, consulté par le chercheur du MEI le 27 juillet 2021, <https://chikaya.ma/index.php?page=reclamation.EspaceTelechargement>

<sup>148</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 48, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>149</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 48, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>150</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 48, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>151</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 50, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>152</sup> Portail national des plaintes Chikaya.ma, Statistiques, <https://www.chikaya.ma/index.php?page=reclamation.Statistiques>

<sup>153</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>154</sup> Portail national des plaintes Chikaya.ma, Statistiques, consultées pour la dernière fois par un chercheur du MEI le 27 juillet 2021, <https://www.chikaya.ma/index.php?page=reclamation.Statistiques>

<sup>155</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 48, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<p><b>publiant des rapports budgétaires</b></p>	<p>de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative l'a mis en œuvre de manière substantielle en publiant des rapports budgétaires préliminaires selon les normes du Partenariat budgétaire international pour 2019<sup>156</sup> et pour 2021<sup>157</sup>, ainsi que les budgets des citoyens en relation avec les lois de révision budgétaire pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020<sup>158</sup>. Le ministère n'a pas publié le rapport budgétaire préliminaire pour 2020 pour des raisons techniques<sup>159</sup>. Le ministère a également organisé une consultation ponctuelle avec la société civile sur le contenu et la forme du budget des citoyens à la mi-2019<sup>160</sup>.</p> <p>Selon l'Open Budget Survey 2019, les efforts du gouvernement avaient déjà permis d'améliorer la « surveillance budgétaire » du Maroc depuis l'enquête de 2017. Cependant, le score de transparence budgétaire du Maroc est resté autour de la moyenne mondiale. En outre, le niveau de participation publique du Maroc aux processus budgétaires est resté très faible, à 6 %<sup>161</sup>. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>162</sup>, a noté que le gouvernement a par la suite déployé beaucoup d'efforts pour adopter les normes du budget ouvert, mais que la publication de certains documents, tels que le rapport de mi-année, fait toujours défaut. Bernoussi pense qu'une amélioration cruciale pour la participation des citoyens serait la publication en temps utile des rapports budgétaires préliminaires, ce qui permettrait une consultation et un débat publics éclairés avant que le projet de loi de finances n'arrive au Parlement<sup>163</sup>.</p>
<p><b>12. Mettre en œuvre la loi organique de finance n° 130-13</b></p>	<p><b>Complété :</b></p> <p>Cet engagement visait à accroître l'accès du Parlement et du public aux informations budgétaires afin d'éclairer leur débat et leur participation à l'élaboration et au suivi du budget<sup>164</sup>. Plus précisément, la direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative a publié des décrets</p>

<sup>156</sup> Rapport pré-budgétaire pour le projet de loi de finances 2019, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, 11 octobre 2018, [https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2019/EN-Rapport\\_PB\\_PLF2019Final.pdf](https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2019/EN-Rapport_PB_PLF2019Final.pdf)

<sup>157</sup> Rapport pré-budgétaire pour le projet de loi de finances 2021, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, <https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/Rapport%20pr%C3%A9alable%20PLF2021.pdf>

<sup>158</sup> Budgets citoyens de 2012 à 2021, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, <https://www.finances.gov.ma/fr/Nos-metiers/Pages/Budget-citoyen.aspx>

<sup>159</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 53, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>160</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 53, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>161</sup> Enquête sur le budget ouvert 2019 : Maroc, <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2019/morocco>

<sup>162</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>163</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>164</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 51, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

	<p>administratifs (circulaires)<sup>165</sup>, guides<sup>166</sup>, information<sup>167</sup>, programmes budgétaires triennaux pour 2018, 2019 et 2020<sup>168</sup>, ainsi que les rapports d'exécution du budget pour les plans triennaux des ministères pour 2019<sup>169</sup>, 2020<sup>170</sup>, et 2021<sup>171</sup>. Le rapport d'auto-évaluation indique également que le ministère a présenté au Parlement un rapport d'audit de performance pour le budget 2018<sup>172</sup>. Le gouvernement a également organisé des formations et des événements de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires et des agents de la fonction publique<sup>173</sup>. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>174</sup>, a noté que la planification triennale et l'établissement de rapports de performance et d'audit constituent une étape positive vers la stabilité des finances publiques. Il considère qu'en ce qui concerne l'ouverture du gouvernement, l'impact de ces efforts est incertain tant qu'il y a un manque de consultations publiques significatives sur les budgets publics.</p>
<p><b>13. Financement public de la Transparence par la société civil</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Le gouvernement a cherché à accroître la transparence du financement public de la société civile en améliorant le portail Chakara par la publication proactive des possibilités de financement des OSC en ligne et par l'augmentation du nombre de départements gouvernementaux qui publient des appels à projets<sup>175</sup>. Il s'agissait également de publier des rapports annuels</p>

<sup>165</sup> Circulaire du chef du gouvernement n° 5/2018 du 22 mars 2018 relative à l'établissement des propositions de programmation du budget triennal 2019-2021, et Circulaire du ministre de l'Economie et des Finances NOI 724 / E du 6 février 2019 relative à l'élaboration des rapports de performance. Le ministre de l'Economie et des Finances NOI 724/E en date du 06/02/2019 a/s de l'élaboration des rapports de performance, Direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation & publications, Textes législatifs et réglementaires, <http://lof.finances.gov.ma/fr/documentation-et-publications/textes-legislatifs-et-reglementaires>

<sup>166</sup> Guide de la programmation budgétaire triennale, et Guide des rapports de performance, Direction du Budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation & publications, Rapports et guides, [http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/guide\\_pbt\\_version\\_du\\_28\\_fevrier\\_2019\\_-\\_vf.pdf](http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/guide_pbt_version_du_28_fevrier_2019_-_vf.pdf)  
[http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/Guide\\_performance.pdf](http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/Guide_performance.pdf)

<sup>167</sup> Canevas pour les projets et rapports de performance 2018-2021, Direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation & publications, Rapports et guides, <http://lof.finances.gov.ma/fr/documentation-publications/rapports-et-guides>

<sup>168</sup> Plans de programmes budgétaires triennaux pour les budgets 2018, 2019 et 2020, Direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Lois de finances par année, <http://lof.finances.gov.ma/fr/budget>

<sup>169</sup> Rapport global sur l'exécution du budget 2019 (Recueil des programmes – objectifs – indicateurs – sous indicateurs pour l'année 2019), Direction du Budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation & publications, Rapports et guides, Rapports, [http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil\\_2019\\_programmes-objectifs-indicateurs-francais.pdf](http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil_2019_programmes-objectifs-indicateurs-francais.pdf)

<sup>170</sup> Rapport global sur l'exécution du budget 2020 (Recueil des programmes – objectifs – indicateurs – sous indicateurs pour l'année 2020), Direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation et publications, Rapports et guides, Rapports, [http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil\\_2020\\_fr.pdf](http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil_2020_fr.pdf)

<sup>171</sup> Rapport global sur l'exécution du budget 2021 (Recueil des programmes – objectifs – indicateurs – sous indicateurs pour l'année 2021), Direction du budget du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, Documentation et publications, Rapports et guides, Rapports, [http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil\\_2021\\_-\\_vfr.pdf](http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/recueil_2021_-_vfr.pdf)

<sup>172</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 58, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>173</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 58, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>174</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>175</sup> Rapport de conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 54, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

	<p>sur les projets et activités en cours sur la plateforme<sup>176</sup>. Cependant, le portail n'a pas été mis à jour. Le département responsable des relations avec le Parlement du ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement a rédigé un rapport sur le financement public de la société civile pour 2016-2017 mais ne l'a pas publié<sup>177</sup>. Cet engagement sera poursuivi dans le prochain plan d'action du Maroc dans le cadre du PGO<sup>178</sup>.</p>
<p><b>14. Organismes de consultation national et régional</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Cet engagement visait à revitaliser et à étendre les mécanismes de consultation publique au niveau régional<sup>179</sup>. Le département chargé des relations avec le Parlement du ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement a organisé sept réunions régionales à Rabat, Casablanca, Marrakech, Fès, Agadir, Dakhla et Errachidia, et a signé des protocoles d'accord avec sept régions, sept municipalités et sept universités<sup>180</sup>. Le département a également organisé des réunions de consultation avec des organisations de la société civile et a signé neuf protocoles d'accord avec des régions, des municipalités et des universités sur le renforcement des capacités de la société civile à lutter contre la drogue<sup>181</sup>. Quatorze OSC ont été impliquées dans le renforcement des capacités en matière de lutte contre la drogue<sup>182</sup>. Selon le rapport d'auto-évaluation, aucune réunion n'a eu lieu dans les cinq autres régions en raison de la crise de la COVID-19<sup>183</sup>.</p> <p>Le département en charge des relations avec le Parlement a mené une campagne de sensibilisation sur le cadre juridique de la démocratie participative<sup>184</sup>. Les travaux relatifs à l'amélioration des centres de services et de soutien à la société civile, à la création d'une bibliothèque électronique sur la démocratie participative et à l'élaboration de guides pour les organes consultatifs locaux ont débuté et les résultats seront rendus publics d'ici septembre 2021, selon Halima Ghiate, directrice de la direction du ministère<sup>185</sup>. Selon l'auto-évaluation, l'expérimentation d'un organe consultatif pilote dans la commune de Salé a connu ses premiers pas, mais n'a</p>

<sup>176</sup> Rapport de conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 54,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>177</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 62, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>178</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 63, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>179</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 57,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>180</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 65, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>181</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 65, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>182</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 65, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>183</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 65, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>184</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 65, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>185</sup> Halima Ghiate, directrice de la direction du ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, entretien avec un chercheur du MEI le 19 juillet 2021.

	<p>pas été réalisée<sup>186</sup>. Par conséquent, bien que de la sensibilisation et que certains travaux préparatoires concernant la signature de protocoles d'accord aient été réalisés, les éléments essentiels de l'engagement, tels que la bibliothèque électronique, les guides et un projet pilote pleinement fonctionnel, doivent encore être achevés et le niveau de mise en œuvre d'ici la fin de la période du plan d'action est limité.</p> <p>Entre-temps, un certain nombre d'initiatives locales sur la démocratie participative, dont certaines se recoupent avec cet engagement, ont été lancées au Maroc. En décembre 2018, le ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé <sup>187</sup> un projet sur la mise en œuvre du Plan d'action national pour la démocratie et les droits de l'homme du Maroc (2018-2021)<sup>188</sup>, qui comporte des mesures visant à améliorer l'accès à l'information et la participation civique aux niveaux régional et local. Houdna Bennani de l'Association démocratique des femmes du Maroc<sup>189</sup>, a expliqué que son organisation de la société civile, comme d'autres, a agi au niveau local en formant et en soutenant la participation aux organes consultatifs locaux. Leur travail a donné quelques résultats, mais le manque de culture de la participation et de soutien de la part des organes gouvernementaux locaux, comme à Tétouan, entrave jusqu'à présent le fonctionnement stable des organes consultatifs locaux et des efforts soutenus seront nécessaires à l'avenir.</p>
<p><b>15. Plateforme de participation citoyenne en ligne</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Pour plus de détails concernant la mise en œuvre et les premiers résultats de cet engagement, voir la section 2.3.</p>
<p><b>16. Formation de la société civile sur la démocratie participative</b></p>	<p><b>Complété :</b></p> <p>Comme mentionné dans l'engagement 15, la Constitution du Maroc et les lois organiques ultérieures ont établi le droit des citoyens à soumettre des pétitions et des motions aux niveaux national et local. Cet engagement visait à mettre en œuvre des formations annuelles à travers le pays sur la démocratie participative, en mettant l'accent sur la soumission de pétitions et de motions<sup>190</sup>. Le rapport d'auto-évaluation indique que le ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement a organisé de multiples formations pour les formateurs et les citoyens sur les outils de démocratie participative, auxquelles ont participé environ 1 400 acteurs de la société</p>

<sup>186</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 66, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlfs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlfs.pdf)

<sup>187</sup> PNUD – ministère d'Etat : Signature officielle du projet « Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme (2018-2021) », ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, Communiqués de presse, 3 décembre 2018, <https://didh.gov.ma/fr/communiqu%C3%A9/pnud-ministere-detat-signature-officielle-du-projet-appui-la-mise-en-oeuvre-du-plan/>

<sup>188</sup> Plan d'action national en matière de démocratie et des Droits de l'Homme (2018-2021), ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, <https://didh.gov.ma/fr/publications/plan-daction-national-en-matiere-de-democratie-et-des-droits-de-lhomme-2018-2021/>

<sup>189</sup> Houdna Bennani, Association démocratique des femmes du Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>190</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 63, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

	<p>civile<sup>191</sup>. Comme indiqué dans les deux engagements 14 et 15 précédents, les formations ponctuelles constituent une avancée positive pour la participation civique et nécessitent des efforts soutenus pour avoir un impact substantiel. En guise de suivi, le gouvernement prévoit de créer une plateforme de formation en ligne pour la société civile sur la participation publique, selon le rapport d'auto-évaluation<sup>192</sup>.</p>
<p><b>17. Accès de la société civile aux médias audiovisuels</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Depuis la fin du monopole des médias d'Etat en 2006, la télévision et la radio marocaines se sont efforcées d'inclure une diversité de points de vue et de récits<sup>193</sup>. L'un des obstacles à la diversification du paysage médiatique marocain est l'incapacité des OSC à accéder au temps d'antenne<sup>194</sup>. Par cet engagement, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) cherche à accroître la compréhension du paysage juridique par la société civile et sa capacité à participer aux émissions de télévision et de radio<sup>195</sup>.</p> <p>Selon l'auto-évaluation, le ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement a développé un programme de formation avec la HACA et d'autres partenaires. Ce programme a permis de sensibiliser et de former plus de 400 acteurs de la société civile dans les 12 régions du Maroc<sup>196</sup>. Les formations ont continué en ligne pendant la crise de la COVID-19 pour 70 autres OSC de différentes régions<sup>197</sup>. Le ministère a fourni un soutien aux formateurs au niveau local pour 30 autres OSC à Dakhla et 29 à Kasbat Tadla 29<sup>198</sup>. En conséquence, certains stagiaires ont présenté leurs organisations et leurs causes dans les médias nationaux – 10 à la télévision nationale, 10 à la radio nationale, 10 sur la chaîne internationale marocaine, et 50 sur des sites Web<sup>199</sup>. L'auto-évaluation<sup>200</sup> met également en évidence, comme résultat, la création par les stagiaires d'un blog pour communiquer sur les activités réalisées dans le cadre de cet engagement</p>

<sup>191</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 70 et 71, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>192</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 70 et 71, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>193</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 66, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>194</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 66, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>195</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Évaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 66, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>196</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 78, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>197</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 78, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>198</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 78, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>199</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 78, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>200</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 78, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p><a href="https://ogpmediasmaroc.blogspot.com/">https://ogpmediasmaroc.blogspot.com/</a><sup>201</sup>. Lorsqu'il a été consulté par le chercheur du MEI à la fin du mois de juillet 2021, le contenu du blog consistait en une « réimpression » sur différents sites Web des mêmes informations officielles sur les formations. Les auto-évaluations indiquent qu'un guide sur le cadre juridique des médias a été rédigé, mais qu'il n'a pas encore été publié ni finalisé<sup>202</sup>.</p> <p>Globalement, le ministère a mené une importante campagne de formation et de sensibilisation auprès de la société civile. Le rapport 2019 de l'OCDE « La voix des citoyens au Maroc » note que la radio et la télévision continuent de jouer un rôle important, en particulier dans les zones rurales en raison de l'analphabétisme de certains citoyens et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour inclure la société civile dans le paysage médiatique, reconnaître le potentiel du journalisme citoyen et renforcer le dialogue inclusif<sup>203</sup>. Entre-temps, le classement mondial du Maroc dans le classement mondial de la liberté de la presse s'est légèrement dégradé pour 2021, passant à 136 sur 180 pays étudiés<sup>204</sup>. Le gouvernement prévoit de poursuivre ses efforts de formation par le biais d'une future plateforme d'apprentissage en ligne proposée dans le prochain plan d'action du PGO, ainsi que d'évaluer l'impact de ces efforts<sup>205</sup>.</p>
<p><b>18. Plan de communication sur l'adhésion et les progrès du PGO</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement consistait à concevoir et à mettre en œuvre un plan de communication pour soutenir l'adhésion du Maroc au PGO et la mise en œuvre de ses engagements en matière de gouvernement ouvert<sup>206</sup>. Elle visait à sensibiliser le grand public aux engagements du Maroc dans le cadre du PGO<sup>207</sup>.</p> <p>Le département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative a lancé le portail du gouvernement ouvert du Maroc <a href="http://www.gouvernement-ouvert.ma">www.gouvernement-ouvert.ma</a>, qui fournit des informations sur les efforts du Maroc en matière de PGO et sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action. Selon l'auto-évaluation<sup>208</sup>, le département a établi une identité visuelle pour tous les supports publicitaires sur le gouvernement ouvert au Maroc, a publié une vidéo sur le</p>

<sup>201</sup> 17 PGO RENFORCEMENT DE L'ACCES DE LA SOCIETE CIVILE AUX MEDIAS AUDIOVISUELS, blog, <https://ogpmediasmaroc.blogspot.com/>

<sup>202</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, pages 74, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>203</sup> OCDE « Voix citoyenne au Maroc : Le rôle de la communication et des médias pour un gouvernement plus ouvert », 19 avril 2019, ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, [https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/documents/VoixCitoyenneAuMaroc\\_07022020.pdf](https://www.mmmsp.gov.ma/uploads/documents/VoixCitoyenneAuMaroc_07022020.pdf)

<sup>204</sup> Reporters sans frontières, Indice mondial de la liberté de la presse 2021, <https://rsf.org/en/morocco-western-sahara>

<sup>205</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 79, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>206</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 60, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>207</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 60, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>208</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 81, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

	<p>gouvernement ouvert<sup>209</sup>, a adopté le hashtag #opengovmorocco pour l'utilisation des médias sociaux, a publié et distribué des documents d'information, a mené une campagne de sensibilisation numérique, a organisé 12 webinaires avec la société civile et des événements avec des représentants du gouvernement au niveau régional, a tenu une conférence internationale Maroc-OCDE<sup>210</sup>. Selon l'auto-évaluation, ces efforts ont abouti aux résultats suivants<sup>211</sup> : une augmentation des visites du portail du gouvernement ouvert du Maroc de 2 094 en décembre 2018 à 16 715 en décembre 2020, 107 cas de couverture médiatique, 73 publications de nouvelles sur le portail avant décembre 2020, et 115 utilisations du hashtag #opengovmorocco jusqu'en décembre 2020. La portée moyenne par post de gouvernement ouvert sponsorisé par le gouvernement était de 120 000<sup>212</sup>. Cela a contribué à une plus grande participation au processus de co-création pour le deuxième plan d'action du Maroc du PGO, qui a atteint 804 participants<sup>213</sup>.</p> <p>Certains acteurs de la société civile ont souligné plusieurs lacunes au sein du portail gouvernemental ouvert. Sabrina Nassih de la Jeunesse verte<sup>214</sup>, organisme qui ne fait pas partie du forum multipartite, a souligné le fait que les documents sur la mise en œuvre ne se trouvent pas dans la page de chaque engagement, mais sont publiés par ordre chronologique dans les sections générales Documents et Actualités. Houdna Bennani<sup>215</sup> et Ahmed Bernoussi<sup>216</sup>, membres du forum multipartite, ont souligné que les pourcentages d'avancement de la mise en œuvre des différents engagements affichés sur le portail sont difficiles à saisir et à vérifier, en raison de l'absence de preuves directes et du manque de clarté des critères de mise en œuvre.</p> <p>Un autre défi pour la sensibilisation au gouvernement ouvert est la communication dans les zones rurales, où la portée numérique est limitée, comme expliqué dans l'engagement précédent. Selon l'expérience du chercheur du MEI, les efforts de communication sur le gouvernement ouvert, la co-création et la mise en œuvre des plans d'action du PGO doivent être plus importants avec, par exemple, le fait que très peu d'acteurs de la société civile interrogés pour ce rapport savaient que le plan d'action avait été étendu en 2019 avec six engagements de la Chambre basse et</p>
--	---

<sup>209</sup> Gouvernement Ouvert Maroc – Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la chaîne de la Réforme Administrative, YouTube, 6 octobre 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=STMUhhlw884&t=11s>

<sup>210</sup> Conférence Internationale MAROC-OCDE : Gouvernement Ouvert et Accès à l'Information, 13 mars 2019, Département de la Réforme Administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme administrative, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=26&lang=fr>

<sup>211</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 82, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>212</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 82, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>213</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 82, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>214</sup> Sabrina Nassih, membre fondateur de l'Association des jeunes verts (Green Youth), entretien avec un chercheur du MEI, le 19 juillet 2021.

<sup>215</sup> Houdna Bennani, Association démocratique des femmes du Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>216</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

	aucune des personnes interrogées n'avait une idée claire des efforts de la Chambre.
<b>19. Mise en œuvre des dispositions législatives et constitutionnelles en matière de démocratie participative et citoyenne (Engagements de la Chambre basse du Parlement du Maroc)<sup>217</sup></b>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement concerne les engagements 15 et 16 relatifs à la plateforme de participation en ligne eparticipation.ma et aux actions de sensibilisation et de formation des citoyens à la démocratie participative. Les articles 13, 14 et 15 de la Constitution marocaine confèrent aux citoyens le droit de soumettre des motions et des pétitions aux autorités publiques<sup>218</sup>. La loi organique 44.14 (2016) a établi le cadre réglementaire du droit de présenter des pétitions<sup>219</sup> tandis que la loi organique 64.14 (2016) a établi le cadre réglementaire permettant aux citoyens de présenter des motions en matière législative<sup>220</sup>. La Chambre a cherché à améliorer l'accès à l'information et la participation du public en créant une commission chargée de recevoir les pétitions et les motions, en élaborant un plan de travail pour la commission, en organisant des réunions avec les ONG, qui suivent et encadrent les initiatives citoyennes dans les domaines des pétitions et des motions législatives, et en élaborant les outils de sensibilisation (un guide pratique) pour les parties prenantes et les procédures à suivre<sup>221</sup>. La Chambre a également visé le développement d'une plateforme informatique autonome pour gérer les motions et les pétitions au Parlement<sup>222</sup>. Cette plateforme serait distincte du site Web eParticipation qui accepte actuellement les motions et pétitions soumises au gouvernement.</p> <p>Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>223</sup>, a expliqué que la commission des pétitions<sup>224</sup> a été créée à l'automne 2019. Il a ajouté que la Chambre a organisé deux événements : un forum avec la société civile sur les sujets généraux du gouvernement ouvert et la démocratie participative le 23 mai 2019 ; et un séminaire intitulé « Démocratie participative : Contraintes de la réalité et perspectives de développement » avec le monde universitaire le 25 février 2020<sup>225</sup>. Fin juillet 2021, la Chambre a</p>

<sup>217</sup> Les engagements 19 à 24 sont un addendum à l'action nationale originale de la Chambre basse du Parlement du Maroc. Les engagements ont été mis en œuvre de septembre 2019 à décembre 2020.

<sup>218</sup> Constitution du Maroc, 2011, [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution\\_2011\\_Fr.pdf](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf)

<sup>219</sup> Loi organique 44.14 (2015), gouvernement du Maroc, [http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loiorgnique\\_44-14\\_Fr.pdf?ver=2017-02-08-171743-837](http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loiorgnique_44-14_Fr.pdf?ver=2017-02-08-171743-837)

<sup>220</sup> Loi organique n° 64.14 établissant les conditions et modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions dans le domaine de la législation, Plateforme nationale de participation citoyenne, section Lois et autres documents, [https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/loi/Loi-orgnique\\_64.14\\_Fr\\_motions.pdf](https://www.eparticipation.ma/sites/default/files/documents/Motion/loi/Loi-orgnique_64.14_Fr_motions.pdf)

<sup>221</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 65, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>222</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 65, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>223</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>224</sup> Commission des pétitions, Chambre des Représentants, <https://www.chambredesrepresentants.ma/en/petitions-committee>

<sup>225</sup> Recommandations du Séminaire : Discours du Président de la Commission des Pétitions, le Député Rachid El Abdi, à l'occasion de la conclusion du Séminaire sur la Démocratie Participative le 25 février 2020 à la Chambre des Représentants, Chambre des Représentants, <https://www.chambredesrepresentants.ma/en/news/recommendations-seminar-participatory-democracy-organized-february-25th-2020-house?sref=item2388-122393>

	<p>également publié une vidéo sur la procédure législative<sup>226</sup>, qui comprend des informations sur les procédures de pétitions et de motions, ainsi que des vidéos sur les acteurs institutionnels<sup>227</sup> et sur la diplomatie parlementaire<sup>228</sup>. Le conseiller a expliqué qu'en raison de la COVID-19, la Chambre n'a pas pu poursuivre son activité sur les événements de sensibilisation sur le terrain et sur la finalisation du projet de guide du citoyen. M. Doukha espère qu'une nouvelle plateforme pour les motions et les pétitions au Parlement sera prête d'ici la fin de l'année 2021. Il a expliqué qu'une telle plateforme est nécessaire en raison des difficultés de co-gestion de la plateforme <a href="http://eparticipation.ma">eparticipation.ma</a> avec le pouvoir exécutif. Selon lui une plateforme de la Chambre des Représentants réservée aux initiatives citoyennes est compatible avec les dispositions de la constitution du Royaume, notamment l'article premier sur la séparation des pouvoirs. Par ailleurs, les motions sont destinées en particulier aux législateurs, a-t-il rajouté<sup>229</sup>. Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc<sup>230</sup>, a fait remarquer que l'établissement de l'utilisation du droit aux pétitions et aux motions est un long processus et que la multiplication des plateformes pourrait être contre-productive pour celui-ci.</p>
<p><b>20. Engagement des citoyens dans les processus législatifs (Engagements de la Chambre basse du Parlement du Maroc)</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement visait à publier les projets et propositions de lois soumis aux procédures législatives pour permettre aux citoyens de les commenter, ainsi qu'à compiler ces commentaires et suggestions et à les présenter aux groupes et commissions parlementaires, pendant la procédure législative, et enfin à mettre en place un système pour répondre aux citoyens<sup>231</sup>. Selon le plan d'action, l'objectif est de garantir la participation et l'engagement des citoyens dans les processus législatifs.</p> <p>Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>232</sup>, a expliqué que le Maroc ne dispose pas d'une procédure formelle de consultation publique sur les projets de loi avant leur introduction au Parlement. Toutefois, la constitution garantit cette participation. Il a ajouté que le nouveau site Web de la Chambre<sup>233</sup> lancé le 7 janvier 2020 publie tous les projets de loi et donne la possibilité à chaque citoyen ou organisation de soumettre des propositions et des avis sur chaque projet de loi. Selon M. Doukha, la Chambre a créé une organisation interne pour présenter les propositions et les opinions soumises à ses membres, aux groupes parlementaires et aux commissions parlementaires concernées. Jusqu'à présent, certaines propositions des citoyens, qui ont été reçues par le biais</p>

<sup>226</sup> Vidéo sur la procédure législative, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3idclQU>

<sup>227</sup> Chambre des Représentants : Espace et acteurs institutionnels, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3rV3V3X>

<sup>228</sup> Diplomatie parlementaire, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3iey7nq>

<sup>229</sup> Informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021.

<sup>230</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>231</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 68, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>232</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>233</sup> Chambre des Représentants, <https://www.chambredesrepresentants.ma/>

	<p>du site Web, ont été adoptées par la Chambre en tant que texte législatif, selon M. Doukha, mais le MEI n'a pas reçu d'exemples spécifiques<sup>234</sup>.</p> <p>Ayoub Touati de l'organisation de la société civile Sim Sim<sup>235</sup>, a déclaré que les efforts de la Chambre en faveur de l'ouverture du Parlement étaient importants. Selon lui, la construction et le lancement d'un nouveau site Web pour la Chambre ont amélioré l'accès à l'information et la participation du public en publiant les projets de loi et en offrant la possibilité de soumettre des commentaires et des propositions. Cependant, jusqu'à présent, l'engagement des citoyens est plus faible que prévu et des efforts comme celui de Sim Sim, qui consiste à rassembler les doléances des gens et à les combiner dans un document technique présenté aux membres du Parlement, ont un impact plus important<sup>236</sup>. Pour l'avenir, le parlement devrait s'inspirer des meilleures pratiques internationales en faisant participer le public avant l'élaboration de la législation. Cela pourrait inclure la formation de groupes de travail et l'invitation d'experts et de parties prenantes concernées aux réunions des commissions parlementaires.</p>
<p><b>21. Mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et législatives relatives au droit d'accès à l'information (Engagements de la Chambre basse du Parlement du Maroc)</b></p>	<p><b>Substantiel :</b></p> <p>Cet engagement est le troisième des engagements ajoutés au plan d'action par la Chambre basse – l'une des deux chambres du parlement marocain<sup>237</sup>. L'objectif de la Chambre est d'améliorer l'accès à l'information sur les travaux du Parlement par la mise en place d'une commission sur le droit à l'accès à l'information, la publication systématique de données et de documents relatifs aux débats qui ont lieu en session plénière ainsi que de rapports sur les autres activités parlementaires, et la publication des archives de la Chambre en tant que données ouvertes<sup>238</sup>.</p> <p>Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>239</sup>, a expliqué que, jusqu'à présent, les rapports sur les débats des commissions parlementaires (voir par exemple la section « rapports et documents » de la commission de la Justice, de la législation et des droits de l'homme)<sup>240</sup>, ainsi que tous les procès-verbaux des débats en séances plénières sont publiés en intégralité en arabe, mais pas en tamazight – l'autre langue officielle du Maroc, en deux versions : papier et numérique<sup>241</sup>. Les séances réservées aux questions au gouvernement, les débats sur les lois des finances et</p>

<sup>234</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>235</sup> Ayoub Touati, chef de projet chez Sim Sim, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>236</sup> Ayoub Touati, chef de projet chez Sim Sim, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>237</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 71, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>238</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 72 et 73, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>239</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>240</sup> Commission de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, section Rapports et documents, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3ldJldK>

<sup>241</sup> Informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021, Gazette officielle, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3DbJMLm>

	<p>les débats en séances plénières sur les programmes des gouvernements sont transmis en direct sur la chaîne de télévision publique et sur les chaînes Web de la Chambre <sup>242</sup>.</p> <p>Sabrina Nassih, membre fondateur de l'organisation de la société civile Jeunesse verte<sup>243</sup>, considère la diffusion en continu des débats parlementaires comme un effort positif améliorant la transparence et utile pour son travail de suivi du processus législatif dans certains domaines. M. Doukha a déclaré qu'après la fin du plan d'action, en juillet 2021, le président de la Chambre a publié un décret sur la création d'un comité d'accès à l'information dans la Chambre<sup>244</sup>. Selon le conseiller, d'importants travaux sur la numérisation des archives ont été menés : l'archivage électronique de plus de trois millions de document de la Chambre été réalisé par ses propres moyens. Deux mémorandums ont été signé avec les Archives du Maroc et le Haut Commissariat au Plan, l'organisme marocain de statistiques et de planification, dans l'objectif d'assurer l'échange d'expertise en matière de gestion des archives, et maître une partie de l'archive de la Chambre à la disposition des deux institutions en charge de l'archive et de la documentation au Maroc.<sup>245</sup> Cependant, aucune archive de la Chambre n'a été publiée en tant que données ouvertes, jusqu'à présent<sup>246</sup>.</p> <p>Selon M. Doukha, les archives de la Chambre des Représentants depuis le premier mandat du conseil national consultatif de 1956-1959 et la création de Chambre des Représentants en 1963 sont en grande partie numérisés et disponibles sur l'Intranet de la Chambre. En effet, plus de trois millions de pages des archives numérisés contenant les rapports des commissions parlementaires, les textes de lois, les questions orales et écrites et autres documents relatifs au travail parlementaire peuvent être consultés et exploités par les fonctionnaires, les députés et le staff des groupes parlementaires. Pour ce qui est des chercheurs et du public en général, il est possible de demander la consultation de l'archive auprès du service des archives, qui fait partie des services administratifs de la Chambre, et qui pourrait organiser une visite sur place ou transmettre électroniquement les documents à l'intéressé, s'il s'agit d'un document public.<sup>247</sup></p>
<p><b>22. Ouverture sur le public, notamment sur les jeunes, afin de</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Cet engagement est le quatrième des engagements ajoutés au plan d'action par la Chambre basse, l'une des deux chambres du</p>

<sup>242</sup> Chambre des Représentants, webtv, <https://www.chambrederesrepresentants.ma/webtv>, Parlement du Maroc, chaîne YouTube, <https://www.youtube.com/c/ParlementMa/featured>

<sup>243</sup> Sabrina Nassih, membre fondateur de Jeunesse verte (Green Youth), entretien avec un chercheur du MEI 19 juillet 2021.

<sup>244</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>245</sup> Informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021,

<sup>246</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>247</sup> Informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021,

<p><b>mieux faire connaître les travaux parlementaires (Engagements de la Chambre Basse du Parlement du Maroc)</b></p>	<p>Parlement marocain<sup>248</sup>. L'objectif de la Chambre était d'encourager la participation citoyenne des jeunes tout en contrant la tendance générale à l'antiparlementarisme et la faible confiance dans le Parlement<sup>249</sup>. L'engagement se concentre sur l'implication des jeunes à travers la sensibilisation, la mise en place d'un espace pour la mémoire historique du Parlement marocain, l'organisation de rencontres avec les jeunes, et la création d'une chaîne de télévision parlementaire<sup>250</sup>.</p> <p>Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>251</sup>, a expliqué que, jusqu'à présent, l'espace pour la mémoire historique du Parlement marocain a été mis en place et a eu une exposition que certains groupes de jeunes ont pu visiter, mais il a été fermé en raison de la COVID-19. Il a ajouté que la Chambre a préparé et publié plusieurs vidéos en arabe, et que leur traduction dans d'autres langues suivra bientôt. Voici les vidéos publiées par la Chambre fin juillet 2021, sur la procédure législative<sup>252</sup>, sur les acteurs institutionnels<sup>253</sup>, sur la diplomatie parlementaire<sup>254</sup>, et sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques<sup>255</sup>. Ainsi, cette activité de sensibilisation recoupe l'engagement des Chambres sur les pétitions et les motions (voir l'engagement 19 du présent rapport). M. Doukha a également expliqué que certains travaux sur la gestion de la chaîne parlementaire ont été effectués en juillet 2020 – une proposition de loi sur la création d'une entreprise publique qui va gérer la chaîne parlementaire marocaine, a été votée par la Chambre en juillet 2020 et a été soumise à la deuxième Chambre du parlement pour adoption – mais que la chaîne n'est toujours pas lancée<sup>256</sup>. Cependant, comme mentionné dans l'engagement précédent, les sessions plénières de la Chambre et les réunions des commissions sont diffusées en ligne et publiées sous forme de vidéos sur la chaîne YouTube du Parlement<sup>257</sup> et sur le site Web de la Chambre<sup>258</sup>. Selon M. Doukha, les réunions régionale et nationales avec les jeunes ont été reportées en raison de la pandémie<sup>259</sup>.</p>
--	--

<sup>248</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 75, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>249</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 75, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>250</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 75 et 76, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>251</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>252</sup> Vidéo sur la procédure législative, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3idclOU>

<sup>253</sup> Chambre des Représentants : Espace et acteurs institutionnels, Chambre des représentants, <https://bit.ly/3rV3V3X>

<sup>254</sup> Diplomatie parlementaire, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3iey7nq>

<sup>255</sup> Contrôle du travail du gouvernement et évaluation des politiques publiques, Chambre des Représentants, <https://bit.ly/3l9Arhe>

<sup>256</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>257</sup> Parlement du Maroc, chaîne YouTube, <https://www.youtube.com/c/ParlementMa/featured>

<sup>258</sup> Chambre des Représentants, webtv, <https://www.chambrederesrepresentants.ma/webtv>

<sup>259</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<p><b>23. Consultation et engagement des citoyens dans les processus d'évaluation des politiques publiques (Engagements de la Chambre Basse du Parlement du Maroc)</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Cet engagement est le cinquième des engagements ajoutés au plan d'action par la Chambre basse – l'une des deux chambres du parlement marocain<sup>260</sup>. Selon le plan d'action, l'évaluation des politiques publiques est l'une des nouvelles prérogatives du Parlement du Maroc, qui a été élevé et encouragé à la position de fonction parlementaire, comme stipulé par la nouvelle Constitution de 2011<sup>261</sup>. La Chambre visait à promouvoir l'accès à l'information sur les politiques publiques et la participation du public à leur évaluation en publiant des recherches et des sondages réalisés auprès de la population cible et des bénéficiaires de la politique ou du programme faisant l'objet de l'évaluation, en créant un canal en ligne sur le site Web de la Chambre qui permettrait de répondre aux demandes et aux exigences des citoyens en matière d'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'en recevant les commentaires des citoyens sur des questions liées aux politiques publiques et en les présentant au comité thématique chargé de l'évaluation des politiques publiques<sup>262</sup>.</p> <p>Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>263</sup>, a expliqué que la Chambre crée tous les ans, depuis 2015, un groupe thématique sur l'évaluation des politiques publiques, qui est composé d'un représentant de chaque groupe parlementaire. Le processus d'évaluation, selon le conseiller, est une recherche approfondie à la fois avec le milieu universitaire et par des réunions en personne avec la société civile concernée, les citoyens et autres parties prenantes, qui aboutit à un rapport fournissant des recommandations sur les futures réformes des politiques. M. Doukha a ajouté que le processus d'évaluation est basé sur un cadre référentiel – un guide – rédigé et publié par la Chambre en 2016<sup>264</sup>. Actuellement, la Chambre a rédigé et publié sur son site Web quatre rapports en arabe, et tous en dehors de la période du plan d'action. Le niveau de mise en œuvre est limité car aucun rapport n'a été publié en 2018, 2019 ou 2020. De même, aucun canal spécifique de communication ou de commentaires publics sur les rapports n'a été créé, en dehors des canaux utilisés pour tous les autres documents de la Chambre, à savoir la publication sur son site Web. Et, enfin, les rapports ne sont pas encore disponibles dans l'autre langue officielle du Maroc – le tamazight.</p>
<p><b>24. Mise en place d'un partenariat avec la société civile et le monde universitaire</b></p>	<p><b>Limité :</b></p> <p>Cet engagement est le sixième et dernier des engagements ajoutés au plan d'action par la Chambre basse – l'une des deux chambres</p>

<sup>260</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 78, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>261</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 79, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>262</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 80, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>263</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>264</sup> Cadre référentiel d'évaluation des politiques publiques, Chambre des Représentants, 2016, [https://www.chambredesrepresentants.ma/sites/default/files/cadre\\_referentiel.pdf](https://www.chambredesrepresentants.ma/sites/default/files/cadre_referentiel.pdf)

**(Engagements de la  
Chambre basse du  
Parlement du Maroc)**

du parlement marocain<sup>265</sup>. La Chambre visait à renforcer et à développer un partenariat avec la société civile et le monde universitaire en organisant des réunions/débats centraux et territoriaux avec les ONG, et en encourageant la recherche et les études sur la démocratie et le parlementarisme par l'organisation de journées d'étude et de conférences sur le Parlement au sein des universités<sup>266</sup>. Selon les activités fixées dans le plan d'action, la Chambre avait prévu la mise en place d'un comité de pilotage avec la société civile sur le développement du mandat, et l'organisation de réunions trimestrielles avec les organisations de la société civile afin de discuter des questions qui sont liées au PGO, ainsi que l'organisation de deux réunions par an avec les universités marocaines. Par conséquent, l'engagement est pertinent pour la participation publique. Mohammed Doukha, conseiller général à la Chambre<sup>267</sup>, a expliqué que la plupart des activités prévues ont été reportées en raison de la COVID-19 et de la nécessité d'éviter les grands rassemblements. Il a ajouté que le Centre parlementaire de recherche et d'études<sup>268</sup> effectue un travail de fond en concluant des protocoles d'accord de coopération entre le Président de la Chambre, le ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et les présidents des douze universités publiques du Maroc.

<sup>265</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 82, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>266</sup> Plan d'action pour le Maroc 2018-2020, Partenariat pour un gouvernement ouvert, 26 septembre 2018, page 82, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2018-2020/>

<sup>267</sup> Mohammed Doukha, conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, entretien avec le chercheur du MEI le 22 juillet 2021 et correspondance électronique du 26 juillet 2021.

<sup>268</sup> Centre parlementaire de recherche et d'études, Chambre des Représentants, <https://www.chambredesrepresentants.ma/en/parliamentary-center-research-and-studies>

### III. Processus multipartite

#### 3.1 Processus multipartite tout au long de la mise en œuvre du plan d'action

En 2017, le PGO a adopté les normes de participation et de co-création du PGO destinées à soutenir la participation et la co-création de la société civile à toutes les étapes du cycle du PGO. Tous les pays participant au PGO sont censés respecter ces normes. Les normes visent à rehausser l'ambition et la qualité de la participation lors du développement, de la mise en œuvre et de la révision des plans d'action du PGO.

Les articles de gouvernance du PGO établissent également les exigences de participation et de co-création qu'un pays ou une entité doit respecter dans le développement et la mise en œuvre de son plan d'action pour agir conformément au processus du PGO. Le Maroc n'a pas agi contrairement au processus du PGO<sup>269</sup>.

Veuillez consulter l'Annexe I pour un aperçu des performances du Maroc en matière de mise en œuvre des normes de co-création et de participation tout au long de la mise en œuvre du plan d'action.

#### Tableau [3.2] : Niveau d'influence du public

Le MEI a adapté le « Spectre de la participation » de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2) pour l'appliquer au PGO<sup>270</sup>. Dans l'esprit du PGO, la plupart des pays devraient aspirer à « collaborer ».

Niveau d'influence du public		Pendant l'élaboration du plan d'action	Pendant la mise en œuvre du plan d'action
Responsabilisation	Le gouvernement a confié le pouvoir de décision aux membres du public.		
Collaboration	Il y a eu un dialogue itératif ET le public a contribué à définir l'ordre du jour.		
Implication	Le gouvernement a donné son avis sur la manière dont les contributions du public ont été prises en compte.		
Consultation	Le public a pu donner son avis.	✓	✓
Information	Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action.		
Aucune consultation	Aucune consultation		

<sup>269</sup> Agir contrairement au processus – Le pays n'a pas respecté (1) l'obligation d'« impliquer » pendant le développement ou d'« informer » pendant la mise en œuvre du plan d'action, ou (2) le gouvernement ne parvient pas à collecter, publier et documenter un référentiel sur le site Web national du PGO/page Web conformément aux orientations du MEI ; le Maroc a agi contrairement au processus du PGO pendant le développement du plan d'action parce que le seuil minimum de participation publique d'« impliquer » n'a pas été atteint.

<sup>270</sup> « Le spectre de la participation publique de l'IAP2, » IAP2, 2014.

[https://cdn.ymaws.com/www.iap2.org/resource/resmgr/pillars/Spectrum\\_8.5x11\\_Print.pdf](https://cdn.ymaws.com/www.iap2.org/resource/resmgr/pillars/Spectrum_8.5x11_Print.pdf)

Après le début de la mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a établi un comité directeur officiel, composé de 18 membres répartis à parts égales entre le gouvernement et la société civile. Les membres de la société civile supervisent leur propre processus de sélection et siègent sur une base rotative de deux ans<sup>271</sup>. Houdna Bennani<sup>272</sup> et Ahmed Bernoussi<sup>273</sup>, membres de la société civile du comité directeur, ont expliqué que le comité a suivi et discuté de la mise en œuvre du plan d'action, sans toutefois prendre de décisions majeures sur cette mise en œuvre. Les représentants de la société civile ont estimé que les indicateurs mesurant le processus de mise en œuvre et sa représentation sur le portail du gouvernement ouvert devraient être améliorés<sup>274</sup>. Les membres de la société civile ont également demandé des réunions conjointes avec le comité de mise en œuvre, qui n'était composé que des coordinateurs gouvernementaux pour la mise en œuvre des engagements individuels. Le gouvernement a organisé une réunion conjointe des deux comités en octobre 2020 – vers la fin du cycle de mise en œuvre<sup>275</sup>.

---

<sup>271</sup> Rapport sur la conception au Maroc 2018-2020 – pour commentaires publics, Mécanisme d'Evaluation Indépendant, 11 juin 2021, Partenariat pour un gouvernement ouvert, page 12,

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-design-report-2018-2020-for-public-comment/>

<sup>272</sup> Houdna Bennani, Association démocratique des femmes du Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>273</sup> Ahmed Bernoussi, secrétaire général de Transparence Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 23 juillet 2021.

<sup>274</sup> Plan d'action national 2018-2020, portail du gouvernement ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/axes.php?lang=fr>

<sup>275</sup> Réunion des comités de pilotage et d'implémentation, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=68&lang=fr>

## 3.2 Aperçu des performances du Maroc tout au long de la mise en œuvre du plan d'action

Légende :

Vert = Respecte les critères

Jaune = En progrès (des efforts ont été faits, mais le critère n'est pas encore respecté)

Rouge = Aucune action visible

Forum multipartite	Pendant le développement	Pendant la mise en œuvre
<b>Ia. Forum établi :</b> Il existe un forum pour superviser le processus du PGO depuis le 6 février 2019 <sup>276</sup> .	Jaune	Vert
Ib. Régularité : Le forum se réunit au moins tous les trimestres, en personne ou à distance <sup>277</sup> .	Jaune	Vert
Ic. L'élaboration du mandat en collaboration : Selon Bennani et Bernoussi <sup>278</sup> , le forum n'a pas adopté ses propres règles, même si le gouvernement en avait proposé une variante, publiée dans Manuel du Comité de pilotage <sup>279</sup> . Cependant, il a fonctionné selon les règles coutumières et les membres de la société civile ont adopté leurs règles de rotation et ont effectué le processus de sélection.	Rouge	Jaune
Id. Mandat public : D'après le gouvernement, le Manuel du Comité de pilotage définit le mandat du forum <sup>280</sup> . Des informations sur la composition du forum et sa structure de gouvernance sont disponibles sur le site/page du PGO <sup>281</sup> .	Rouge	Vert
<b>2a. Multipartite :</b> Le forum comprend à la fois des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.	Jaune	Vert
2b. Parité : Le forum comprend un équilibre entre neuf représentants gouvernementaux et neuf représentants non gouvernementaux <sup>282</sup> .	Rouge	Vert

<sup>276</sup> Réunion du Comité de Pilotage du Gouvernement Ouvert, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, 6 février 2019, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=24&lang=fr>

<sup>277</sup> La réunion et le compte-rendu sont disponibles dans la section « Actualités » du Portail du Gouvernement Ouvert. <https://gouvernement-ouvert.ma/events.php?lang=fr>

<sup>278</sup> Houdna Bennani, le 20 juillet 2021, et Ahmed Bernoussi, le 23 juillet 2021.

<sup>279</sup> Manuel du Comité de pilotage, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/ManuelCopil-ycvqY.pdf>, informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021,

<sup>280</sup> Manuel du Comité de pilotage, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/ManuelCopil-ycvqY.pdf>, informations supplémentaires et commentaires envoyés par le gouvernement dans la période d'examen avant la publication de ce rapport, septembre 2021.

<sup>281</sup> Les résultats de la réunion, de l'adhésion et de la sélection de la société civile, ainsi que le compte-rendu sont disponibles dans la section « Actualités » du Portail du gouvernement ouvert. <https://gouvernement-ouvert.ma/events.php?lang=fr>

<sup>282</sup> Houdna Bennani, le 20 juillet 2021, et Ahmed Bernoussi, le 23 juillet 2021.

<b>2c. Sélection transparente :</b> Les membres de la société civile ont adopté des règles formelles et transparentes pour leur rotation et ont effectué le processus de sélection <sup>283</sup> .	Rouge	Vert
2d. Une représentation gouvernementale de haut niveau : Le forum comprenait des experts de haut niveau ayant un pouvoir de décision au sein du gouvernement.	Jaune	Vert
<b>3a. L'ouverture :</b> Selon Bennani et Bernoussi <sup>284</sup> , le forum aurait accepté la contribution de parties prenantes extérieures au forum, mais aucune contribution de ce type n'a été envoyée pendant la mise en œuvre.	Jaune	Jaune
3b. Participation à distance : Certaines réunions du forum ont été organisées en ligne <sup>285</sup> .	Rouge	Vert
3c. Procès-verbaux : Le gouvernement publie de courts rapports sur les sujets discutés sur le portail du gouvernement ouvert. Cependant, ces rapports ne comprennent pas une description des opinions réellement exprimées lors des réunions et, selon Bennani, ainsi que vérifié et confirmé par le chercheur du MEI, tous les rapports de toutes les réunions n'ont pas été publiés <sup>286</sup> .	Rouge	Jaune

Légende :

Vert = Respecte les critères

Jaune = En progrès (des efforts ont été faits, mais le critère n'est pas encore respecté)

Rouge = Aucune action visible

Mise en œuvre du plan d'action	
4a. Transparence des processus : Le portail du gouvernement ouvert <sup>287</sup> est le site Web/page Web national du PGO qui fournit des mises à jour régulières (c'est-à-dire au moins tous les six mois) sur l'avancement des engagements, y compris les progrès par rapport aux étapes, les raisons de tout retard, les prochaines étapes.	Vert
4b. Canaux de communication : Le portail du gouvernement ouvert <sup>288</sup> ne dispose pas d'une fonction spécifique permettant au public de commenter les mises à jour de l'état d'avancement du plan d'action. Cependant, il publie les coordonnées – adresse électronique – du point de contact de chaque engagement.	Vert

<sup>283</sup> Houdna Bennani, le 20 juillet 2021, et Ahmed Bernoussi, le 23 juillet 2021.

<sup>284</sup> Houdna Bennani, le 20 juillet 2021, et Ahmed Bernoussi, le 23 juillet 2021.

<sup>285</sup> Réunion des comités de pilotage et d'implémentation, Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=68&lang=fr>

<sup>286</sup> Houdna Bennani, Association démocratique des femmes du Maroc, entretien avec un chercheur du MEI le 20 juillet 2021.

<sup>287</sup> Portail du gouvernement ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/index.php?lang=fr>

<sup>288</sup> Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/index.php?lang=fr>

<p>4c. Engagement avec la société civile : Selon l'auto-évaluation, le département de la réforme administrative a organisé 12 webinaires de sensibilisation au plan d'action du PGO au cours de la période 2018-2020<sup>289</sup>.</p>	<p>Vert</p>
<p>4d. Coopération avec le MEI : Le gouvernement partage le lien vers le rapport du MEI avec d'autres institutions gouvernementales et parties prenantes afin d'encourager les contributions pendant la phase de consultation du public.</p>	<p>Vert</p>
<p>4.e L'engagement du MSF : Le forum multipartite surveille et délibère sur la manière d'améliorer la mise en œuvre du PAN<sup>290</sup>.</p>	<p>Vert</p>
<p>4.f Engagement du MSF avec le rapport d'auto-évaluation : Le gouvernement a publié son rapport d'auto-évaluation de fin de mandat sur le portail<sup>291</sup>.</p>	<p>Vert</p>
<p><b>4.g. Référentiel :</b> Le gouvernement a documenté, collecté et publié un référentiel sur le site Web national du PGO, conformément aux directives du MEI<sup>292</sup>.</p>	<p>Vert</p>

<sup>289</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, page 81, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>290</sup> Houdna Bennani, le 20 juillet 2021, et Ahmed Bernoussi, le 23 juillet 2021.

<sup>291</sup> Auto-évaluation du Plan d'Action de la Nation du Maroc 2018-2020, [https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport\\_Autoevaluation\\_24062021-eZlbs.pdf](https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Autoevaluation_24062021-eZlbs.pdf)

<sup>292</sup> Portail gouvernemental ouvert du Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/index.php?lang=fr>

## IV. Méthodologie et sources

La recherche pour les rapports du MEI est effectuée par des chercheurs nationaux. Tous les rapports du MEI sont soumis à un processus de contrôle de qualité dirigé par le personnel du MEI afin de garantir que les normes les plus élevées de recherche et de diligence raisonnable sont respectées.

Le Panel d'Experts Internationaux (PEI) du MEI supervise le contrôle de la qualité de chaque rapport. Le PEI est composé d'experts en transparence, participation, responsabilité et méthodes de recherche en sciences sociales.

Les membres actuels du panel d'experts internationaux sont

- César Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Brendan Halloran
- Jeff Lovitt
- Juanita Olaya

Ce processus de révision, y compris la procédure d'intégration des commentaires reçus, est décrit plus en détail dans la section III du manuel de procédures<sup>293</sup> et dans le rapport de conception 2018-2020 du Maroc.

### A propos du MEI

**Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)** vise à obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements à faire la promotion de la transparence, à donner aux citoyens des moyens d'agir, à combattre la corruption, et à mettre de nouvelles technologies à profit pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (le MEI) évalue la mise au point et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes et à améliorer la responsabilité.



**Stephan Anguelov** est avocat et chercheur au sein du Programme d'accès à l'information, une organisation non gouvernementale en Bulgarie. Le travail de Stephan consiste à fournir une aide juridique et à assurer une représentation dans les affaires d'accès à l'information et de protection des données personnelles, ainsi qu'à effectuer des recherches et un suivi sur la transparence et la responsabilité. Stephan prépare un doctorat en droit constitutionnel sur l'impact des technologies de l'information sur la liberté d'expression et la vie privée à l'université de Sofia, St. Kliment Ohridski.

<sup>293</sup> Manuel de procédures du MEI, V.3 : <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

## Annexe I. Indicateurs du MEI

Les indicateurs et la méthode utilisés dans la recherche du MEI peuvent être trouvés dans le manuel de procédures du MEI<sup>294</sup>. Un résumé des indicateurs clés évalués par le MEI est présenté ci-dessous :

- **Vérifiabilité :**
  - Pas assez spécifique pour être vérifié : tels qu'ils sont rédigés dans l'engagement, les objectifs énoncés et les actions proposées manquent-ils de clarté et de spécificité suffisantes pour que leur réalisation puisse être objectivement vérifiée par un processus d'évaluation ?
  - Suffisamment spécifique pour être vérifié : tels qu'ils sont rédigés dans l'engagement, les objectifs énoncés et les actions proposées sont-ils suffisamment clairs et spécifiques pour que leur réalisation puisse être objectivement vérifiée par un processus d'évaluation ?
- **Pertinence :** Cette variable évalue la pertinence de l'engagement par rapport aux valeurs du PGO. Sur la base d'une lecture approfondie du texte de l'engagement tel qu'il figure dans le plan d'action, les questions directrices pour déterminer la pertinence sont les suivantes :
  - Accès à l'information : Le gouvernement va-t-il divulguer plus d'informations ou améliorer la qualité des informations divulguées aux citoyens ?
  - Participation civique : Le gouvernement compte-t-il donner aux citoyens de nouveaux moyens, ou renforcer les moyens existants d'influencer les décisions ou les politiques ?
  - Redevabilité : Le gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités pour les citoyens de demander aux fonctionnaires de répondre de leurs actes ?
- **Impact potentiel :** Cette variable évalue l'impact potentiel de l'engagement, s'il est réalisé tel que rédigé. La chercheuse du MEI utilise le texte du plan d'action pour :
  - Identifier le problème social, économique, politique ou environnemental ;
  - Etablir le statu quo au début du plan d'action ; et
  - Evaluer dans quelle mesure l'engagement, s'il était mis en œuvre, aurait un impact sur les performances et permettrait de résoudre le problème.
- **Mise en œuvre :** Cette variable évalue l'exécution et les progrès de l'engagement. Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, *dans le rapport de la mise en œuvre du MEI*.
- **Le gouvernement est-il plus ouvert ? :** Cette variable cherche à dépasser la simple mesure des résultats et de l'accomplissement des objectifs pour déterminer si la pratique du gouvernement, dans les domaines concernés par les principes du PGO, a changé à la suite de l'exécution de l'engagement. L'évaluation a lieu au terme du cycle du plan d'action, dans le rapport de la mise en œuvre du MEI.

### Des engagements axés sur les résultats ?

Un engagement potentiellement étoilé a plus de chances d'être ambitieux et d'être mis en œuvre. Une bonne conception d'engagement est celle qui décrit clairement le :

- I. **Problème :** Quel est le problème économique, social, politique ou environnemental ? Plutôt que de décrire un problème ou un outil administratif (par

---

<sup>294</sup> « Manuel de procédures du MEI », PGO, <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>

exemple, « mauvaise répartition des fonds de l'aide sociale » est plus utile que « absence de site Web »).

2. **Statu quo** : Quel est le statu quo de la question de politique au début d'un plan d'action (par exemple, « 26 % des plaintes pour corruption judiciaire ne sont pas traitées actuellement. ») ?
3. **Changement** : Plutôt que d'énoncer des résultats intermédiaires, quel est le changement de comportement visé qui est attendu de l'exécution de l'engagement (par exemple, « doubler les taux de réponse aux demandes d'information » est un objectif plus fort que « publier un protocole de réponse ») ?

### Engagements étoilés

Une mesure, l'« engagement étoilé » (★), mérite d'être expliquée plus en détail en raison de son intérêt particulier pour les lecteurs et de son utilité pour encourager une course vers le haut parmi les pays/entités participant au PGO. Pour recevoir une étoile, un engagement doit répondre à plusieurs critères :

- La conception de l'engagement doit être **vérifiable, pertinente** aux valeurs du PGO et avoir un impact potentiel **transformateur**. Tel qu'évalué dans le rapport de conception.
- L'exécution de l'engagement doit être évaluée par le rapport de la mise en œuvre du MEI comme étant **substantiel** ou **complété**.

Cette variable est évaluée à la fin du cycle du plan d'action, dans le rapport de l'exécution du MEI.